

Avril 2023

**Du rôle de l'armée de terre dans la
résilience socioéconomique et
environnementale locale**

-

***L'exemple du 1^{er} régiment de hussards
parachutistes de Tarbes***

Jules Saunier

Mémoire dirigé par le Professeur Jean-François Chanet

Second membre du jury : Paul Lenormand

Master Politiques publiques
Spécialité Administration publique

Résumé

La présence d'un régiment permet à un territoire fragilisé de bénéficier d'externalités économiques, sociales et environnementales positives. Celles-ci ne semblent actuellement que peu prises en compte dans les politiques publiques. Elles contribuent pourtant à atténuer les conséquences de la déprise démographique et industrielle locale, à renforcer l'identité de la ville et à préserver des espaces de biodiversité. Ces retombées locales s'inscrivent dans le temps long des rapports civilo-militaires en France : l'histoire de Tarbes permet ainsi d'identifier les tensions comme les déterminants liés à la progressive spécialisation d'une ville comme garnison.

Mots clés

résilience ; armée de terre ; politiques publiques territoriales ; politiques de défense

Remerciements

Je tiens à remercier sincèrement Jean-François Chanet pour son aide bienveillante, ses relectures attentives et ses conseils précieux. J'ai grandement bénéficié de ses conseils méthodologiques et de ses suggestions sur les axes à approfondir – et les manières d'y parvenir. Découvrant – à mon échelle – le travail de recherche historique, son aide à ce sujet m'a été tout particulièrement utile et m'a permis d'utiliser une grande variété de sources. Je remercie également Paul Lenormand, tant pour la relecture de ce mémoire et les commentaires détaillés qui l'ont accompagnée que pour avoir aimablement accepté de faire partie de mon jury.

Il me tient également à cœur de remercier le 1^{er} régiment de hussards parachutistes – ci après 1^{er} RHP – pour l'accueil qui m'a été réservé lors de ma venue à Tarbes. La disponibilité et l'implication des membres du régiment que j'ai pu interroger m'ont permis d'obtenir d'utiles données et exemples locaux, ainsi qu'une compréhension plus fine du fonctionnement de notre armée – bien que sa riche histoire, conjuguée à sa double spécificité de cavalier-parachutiste, classent le 1^{er} RHP naturellement à part. Plus particulièrement, j'adresse mes vifs remerciements au colonel Christophe de Ligniville, pour l'accueil qu'il a réservé tant à l'idée de ce mémoire qu'à ma venue en terres tarbaises. Je remercie également le lieutenant Claire Desachy, qui a permis de concrétiser administrativement cette venue et qui m'a, par la suite, transmis des informations détaillées sur les effectifs du régiment. De plus, je remercie tout particulièrement le capitaine Frédéric Kawiecki qui a planifié les différents entretiens au sein du 1^{er} RHP et qui, par sa connaissance de celui-ci comme de l'histoire locale et militaire, m'a été d'une aide indispensable. Ces mêmes remerciements s'adressent à Raymond Baudour, président de l'amicale du régiment, dont les archives et travaux ont incontestablement facilité mes recherches.

À Tarbes, le préfet des Hautes-Pyrénées, Jean Salomon, et le premier adjoint au maire, Pascal Claverie, m'ont également réservé le meilleur des accueils et nos échanges ont nourri ce mémoire : je les en remercie vivement.

Enfin, je remercie sincèrement Josselin Droff et Julien Malizard pour leur bienveillance et pour leurs conseils, ainsi que pour leurs utiles recommandations de sources et d'auteurs. Leur partage des travaux de la chaire Économie de la défense – IHEDN sur les différents multiplicateurs d'emplois résultant de la présence militaire m'a beaucoup aidé et m'a permis d'appliquer ces outils au cas de Tarbes et du 1^{er} RHP.

TABLE DES MATIERES

PRINCIPAUX APPORTS DE LA RECHERCHE

INTRODUCTION

ÉTAT DES CONNAISSANCES INTERDISCIPLINAIRES

DONNÉES, SOURCES ET MÉTHODOLOGIE

ANALYSE ET RÉSULTATS

I. L'usage de la résilience dans les politiques publiques, notamment environnementales, consacre une nouvelle temporalité de crise qui renouvelle le rôle de l'armée de terre

A. Le concept de *résilience* a acquis une dimension collective, permettant son utilisation par un nombre croissant de politiques publiques

1. La dimension sociale de ce terme s'est imposée et a conduit à son usage croissant
 - i. *Loin de son acception traditionnelle en langue française, l'usage actuel de la résilience tire ses origines des sciences sociales américaines*
 - ii. *Ainsi, le concept de résilience acquiert une dimension collective qui va se retrouver dans les travaux français*
2. Ce concept a pris une dimension nouvelle avec le changement climatique, dont il reflète la prise en compte dans les politiques publiques
 - i. *La pluralité des risques qui pèsent sur les sociétés industrialisées met en lumière leurs fragilités structurelles*
 - ii. *L'appréhension de la fragilité de notre modèle de société a, en réaction, conduit au déploiement d'institutions et de politiques voulant en renforcer la résilience*

B. Dans ce cadre, la résilience se veut mobilisatrice de l'ensemble des forces vives du pays, permettant d'y inclure une armée de terre qui partage certains de ses objectifs

1. Le discours public autour de la résilience rejoint celui des armées quant à la nécessité d'anticiper les crises à venir
 - i. *L'utilisation de la résilience s'inscrit dans un continuum de sécurité nationale au sein duquel les armées occupent une place importante*
 - ii. *En outre, les discours tenus par et à propos des armées résonnent avec le lexique concernant la résilience contemporaine*
2. La résilience climatique fait intervenir l'armée sur le plan national, en réaction aux catastrophes naturelles, et sur le plan local, afin d'exploiter ses externalités positives sur la biodiversité
 - i. *L'armée de terre est mobilisée de manière croissante pour la protection civile du territoire, nourrissant ses échanges avec les forces civiles*
 - ii. *La stratégie de protection de la biodiversité de l'armée de terre, qui hiérarchise clairement ses objectifs, est déclinée localement par le 1^{er} RHP*

II. L'implantation locale de l'armée de terre, fruit d'une longue évolution, lui confère un rôle socioéconomique de tutrice de résilience dans des territoires fragilisés

A. L'encasernement progressif des unités a fait évoluer le rôle social de l'armée, tout en conduisant à des externalités plurielles dans des villes devenues « de garnison »

1. Si le maintien de l'ordre limite d'abord l'inscription des militaires dans les territoires, la structuration des garnisons au XIX^{ème} siècle entérine la place de l'armée dans le tissu social local
 - i. *L'intervention traditionnelle de l'institution militaire pour assurer l'ordre accroît les sources de conflits avec les populations et les municipalités*

- ii. *La menace aux frontières et la massification de la conscription vont, elles, conduire à un encasernement généralisé des troupes sur le territoire*
 - iii. *Dès lors, une concurrence entre municipalités va se développer pour l'accueil d'une garnison, source d'emplois et de retombées économiques*
2. Le cas de Tarbes, devenue progressivement ville de garnison, illustre les enjeux liés aux interactions locales entre mondes civil et militaire
- i. *L'histoire militaire locale illustre l'importance économique de l'armée, tout en soulignant la difficile cohabitation avant l'encasernement des troupes*
 - ii. *L'implantation militaire à Tarbes tient à la présence d'une ressource spécifique autant qu'à la volonté des édiles d'accueillir une garnison source d'externalités*
 - iii. *Cette présence militaire, qui n'est pas exempte de conflits, va se renforcer sous la III^{ème} République, conduisant à un réel investissement public dans la ville*
 - iv. *L'étude de l'héraldique des régiments tarbais illustre, jusqu'à aujourd'hui, les interactions entre identités militaire et civile au sein du territoire*

B. Actuellement, malgré la réorganisation de la carte militaire, l'armée de terre joue, à travers divers canaux, un rôle essentiel dans la résilience socioéconomique locale

1. La déclinaison des études portant sur les conséquences des départs de régiments au cas tarbais permet d'y quantifier les retombées locales de l'armée
- i. *Les retombées territoriales des effectifs militaires ont été étudiées sous divers aspects, notamment au prisme du multiplicateur keynésien*
 - ii. *L'application des multiplicateurs d'emplois à Tarbes permet de mettre en avant le rôle démographique et économique de l'armée sur le plan local*
2. Le cas de Tarbes permet d'illustrer le rôle des régiments comme acteurs de la résilience de territoires fragilisés, notamment d'un point de vue démographique et social
- i. *Des facteurs locaux favorisant le recrutement ont été constatés dans les territoires où la culture militaire est forte et l'environnement socioéconomique fragilisé*
 - ii. *L'étude des effectifs du 1^{er} RHP permet de constater un biais local dans l'origine des recrues, malgré un recrutement effectué nationalement*
 - iii. *La relation entre le régiment et son environnement, détaillée par les acteurs civils et militaires locaux, dépasse le seul domaine de l'emploi*

III. Conclusions et recommandations

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES

« Les réalités militaires ont une importance du premier ordre, une importance fondamentale, comme soubassement des autres réalités ».

Charles Péguy, *Notre patrie*, Paris, Gallimard, 1905

« L'administration de l'armée se lie aux plus grands intérêts de l'État : avec le commerce et l'agriculture, parce que l'armée est le plus grand des consommateurs ; avec les finances, parce qu'elle absorbe une immense partie des revenus publics ».

Pierre Daru, rapport du 28 Ventôse an XIII sur le projet de décret portant qu'il sera fait un code militaire français

PRINCIPAUX APPORTS DE LA RECHERCHE

Le développement récent de politiques publiques centrées sur la notion de résilience laisse selon nous à l'armée de terre un espace pour déployer ses capacités et ressources, sans que cela ne nous paraisse pleinement identifié dans les stratégies nationales. Si l'armée de terre n'a pas vocation à répondre par elle-même aux enjeux environnementaux et sociaux, il nous semble que son maillage territorial, l'un des plus dense au sein de l'État, lui confère à ce sujet un rôle important sur le plan local. Ce rôle est lié tant à des missions et cadres d'emplois identifiés qu'à des externalités et incidences imprévues, dont le caractère impensé ou non-systématique rend difficile l'évaluation dans les politiques de défense et dans le fléchage des crédits afférents – or, cela pourrait conduire à une tension et à des arbitrages croissants sur les ressources de l'armée de terre, tant ce rôle semble appelé à s'accroître. D'une part, face aux conséquences du changement climatique, en sus de l'utilisation des moyens de l'armée de terre dans le continuum de la sécurité civile, les emprises de celle-ci peuvent faire office de réservoirs de biodiversité et contribuer à atténuer les pressions sur les écosystèmes. D'autre part, face aux conséquences de la déprise démographique et industrielle de certaines régions, les régiments agissent comme des « *tuteurs de résilience* » par leurs retombées en termes d'emplois, par les effets de volume qu'ils induisent sur les services publics ou encore par la référence positive et stable qu'ils constituent pour l'identité d'un territoire.

Le cas du 1^{er} RHP permet d'illustrer ce propos. Dans une ville de Tarbes qui a perdu près d'un tiers de ses habitants ainsi que sa principale activité industrielle depuis les années 1960, le régiment est un acteur qui représente selon nos estimations 1 144 emplois directs, indirects et induits, qui participe par ses consommations et de manière volontariste à la revitalisation d'un centre-ville identifié comme en difficulté et qui, malgré un recrutement piloté depuis l'extérieur et décorréolé des origines géographiques, attire quinze fois plus de natifs du département des Hautes-Pyrénées que le poids de celui-ci dans la population nationale ne le laisserait supposer. Les natifs de la région Occitanie représentent, eux, 15,3 % des effectifs régimentaires, contre 6,4 % pour les Hauts-de-France, alors que ces régions ont une démographie comparable – autour de 9 % de la population nationale chacune. Ce biais local se retrouve au 35^e RAP, l'autre régiment de Tarbes, mais dans une moindre mesure. Des facteurs locaux favorables au recrutement sont ainsi identifiés, notamment une culture militaire nourrie par la présence ancienne de l'armée dans la ville. L'anamnèse de la présence militaire à Tarbes permet en effet d'inscrire ce rôle actuel dans le temps long d'une ville qui, par des avantages comparatifs liés à la géographie, à la présence d'une ressource équine et au volontarisme des autorités locales, s'est distinguée dans la compétition menée entre municipalités – et encouragée par l'administration centrale – pour accueillir des garnisons fixes au XIX^{ème} siècle. Cette spécialisation militaire a ainsi structuré le territoire : elle a facilité le développement d'une industrie de défense et a conduit à d'importants investissements publics dans les infrastructures locales, bien qu'étant également l'enjeu de tensions entre autorités, population et militaires.

Enfin, le rôle actif de l'armée de terre dans la résilience environnementale est doublement illustré par le 1^{er} RHP, tant par sa participation aux dispositifs nationaux de sécurité civile que par son volontarisme dans l'optimisation des externalités positives sur la biodiversité liées à la gestion conjointe du camp de Ger avec les partenaires écologiques locaux. Ce modèle partenarial, s'il n'est pas exempt de conflictualités, nous semble fournir une piste de réflexion intéressante pour une éventuelle systématisation à l'échelle nationale.

INTRODUCTION

« *Nous sommes en guerre et face à ce qui se profile, ce pic de l'épidémie qui est devant nous, j'ai décidé, sur proposition de la ministre des Armées et du chef d'état-major des Armées, de lancer l'opération Résilience. Cette opération, distincte de l'opération Sentinelle qui continue de se concentrer sur la lutte contre le terrorisme quant à elle, cette opération Résilience sera entièrement consacrée à l'aide et au soutien aux populations ainsi qu'à l'appui aux services publics pour faire face à l'épidémie de Covid-19 en métropole et en outre-mer, en particulier dans les domaines sanitaire, logistique et de la protection.* ».

Prononcée le 25 mars 2020 à Mulhouse, alors épïccentre de l'épidémie de Covid-19 en France, cette déclaration du président de la République Emmanuel Macron est révélatrice à plusieurs titres. Tout d'abord, elle permet d'inscrire un peu plus le 1^{er} RHP dans l'histoire de la nation dont il sert les armes depuis 1720 : la première mission confiée aux hussards levés au nom du roi de France par le comte de Bercheny à Constantinople, et ancêtres des actuels hussards parachutistes de Tarbes, fut, une fois la troupe débarquée à Sète le 27 juillet 1721, d'établir un cordon sanitaire entre le Gévaudan et le Bas-Languedoc, afin d'empêcher la diffusion de la peste qui sévissait alors en Provence¹.

Cependant, et c'est là un autre de ses intérêts, en déclarant la nation *en guerre* face à une épidémie, ce discours s'inscrit dans le brouillage contemporain du concept normé de *guerre* et, partant, du rôle dévolu à l'armée et de ses limites – brouillage également illustré par l'évocation de l'opération Sentinelle, questionnée par la Cour des comptes en ce que ses missions relèveraient moins des forces armées que des forces de sécurité intérieure². Or, selon une récente étude³ de l'Institut de recherche stratégique de l'Ecole militaire (IRSEM), si 58 % des Français considèrent rétrospectivement que la crise du Covid-19 « *n'est pas comparable à une guerre* », l'enquête révèle des clivages importants, notamment générationnels : 46 % des 18-24 ans sont prêts à comparer ces événements à une guerre, contre 34 % des plus de 65 ans. Ces chiffres s'inscrivent dans une dynamique générale que l'historien Stéphane Audouin-Rouzeau qualifie de « *déprise de la guerre* »⁴ au sein de la population française, et plus spécifiquement concernant les jeunes générations qui n'ont pas connu le service national. Cette méconnaissance du phénomène guerrier ouvre potentiellement l'espace à une assimilation de toute crise à une guerre, qui nécessite alors naturellement une intervention de l'armée.

Le rôle de l'armée s'inscrit à ce titre dans le cadre d'un concept nouveau que met en exergue la déclaration présidentielle, et qui a depuis fait florès, celui de *résilience* – marquant en réalité l'aboutissement d'une évolution sémantique qui a vu ce terme prendre une dimension collective et sociale éloignée de son étymologie latine, notamment par les désormais courantes

¹ GIRODET, Jérôme, *1^{er} Régiment de hussards parachutistes : 1720-1946. Tome 1, Bercheny Houzards*, Saint-Maixent-L'École, p. 23 : les hussards de Bercheny, sur ordre du duc de Roquelaune et de l'intendant Bernage, furent alors « *chargés de participer au confinement de la Provence en empêchant les mouvements de personnes et de biens au nord d'une ligne Le Vigan – Anduze* ».

² « *Il n'est plus pertinent de poursuivre sans limite de temps une contribution à la tranquillité publique par un « affichage de militaires dans les rues ». Il appartient donc aux FSI de reprendre des secteurs d'activité qui leur reviennent en priorité* ». Cour des comptes, *Observations définitives – L'opération Sentinelle*, 2022, p. 52.

³ MUXEL Anne, OPILLARD Florian et PALLE Angélique, *L'armée, les Français et la crise sanitaire. Une enquête inédite*, Etude 95, IRSEM, juin 2022.

⁴ AUDOIN-ROUZEAU, Stéphane, *C'est la guerre. Petits sujets sur la violence du fait guerrier (XIXe-XXIe siècle)*, Paris, Le Félin, 2020, p. 7.

interactions avec la langue anglaise. Il signifie aujourd'hui, tel que le définit doublement la délégation générale à la langue française et aux langues de France du ministère de la Culture, la « *capacité d'une personne ou d'une société à résister à une épreuve brutale et à en tirer parti pour se renforcer* »⁵ autant que la « *capacité d'un écosystème à résister et à survivre à des altérations ou à des perturbations affectant sa structure ou son fonctionnement, et à trouver, à terme, un nouvel équilibre* »⁶. Ce terme porte donc en lui une dimension politique intrinsèque, car il permet de considérer les capacités de réaction face aux chocs exogènes de milieux humains et naturels pris dans leur ensemble. Ainsi, dans l'allocution ici commentée, cette *résilience* désigne une réelle stratégie. En effet, le président de la République, chef des armées, fait précisément de ces dernières des actrices majeures de la résilience de la nation, en inscrivant leur action sous l'étendard de l'opération éponyme. Enfin, l'action des armées est décrite comme devant se faire en « *appui* » aux « *services publics* », établissant ainsi une distinction entre l'armée, institution étatique, et les services publics de manière générique – mais postulant que de leur coordination résulterait le succès de l'opération.

Près de trois cents ans après la naissance du 1^{er} RHP, l'histoire offre ainsi un curieux retour sur la mission éminemment sociale des forces militaires dans notre pays. L'ambition de ce mémoire, qui s'inscrit dans le contexte précédemment décrit par l'utilisation de l'allocution présidentielle, est d'étudier et prendre en compte l'armée de terre dans son rôle d'actrice territoriale, locale, intégrée dans la société, face aux enjeux actuels et d'avenir, dans le cadre d'une stratégie nationale de résilience qui se développe progressivement. Plus précisément, au sujet de ces enjeux, le champ socioéconomique – qui regroupe les interactions locales d'un régiment avec le bassin d'emploi, la vitalité démographique d'une commune, l'identité d'une région ou encore avec les autres acteurs publics – ainsi que le champ environnemental – qui, lui, peut concerner le rôle du régiment tant dans la préservation de la biodiversité au sein de ses emprises que dans son utilisation pour parer aux catastrophes naturelles appelées à se multiplier – seront spécifiquement étudiés.

Quel est le lien susceptible de relier ces deux champs distincts ? La résilience. Le postulat de ce mémoire est en effet que, si cette notion recoupe des réalités anciennes de l'action publique, elle est également devenue un réel cadre conceptuel de l'action collective face à des enjeux qui, notamment du fait du changement climatique, des contraintes sur les finances publiques et de l'intégration croissante de notre réseau normatif dans des cadres supranationaux, paraissent être devenus des défis grandissants et inévitables sur lesquels l'État a moins de prise, moins de capacité d'action unilatérale. Parmi ces enjeux figurent ainsi l'adaptation face aux conséquences, entre autres, du changement climatique, de la désindustrialisation et du déclin démographique. Il nous semble que l'usage contemporain de la notion de résilience témoigne du constat d'une France non plus en guerre mais en crise, où le rôle de l'armée dans le territoire national se trouve renouvelé. La résilience, cette fois en tant que politique publique, décrit en effet la capacité collective à répondre aux chocs de toute nature en marquant une forme d'acceptation de leur survenue : elle « *correspond à une démarche intégrée qui couvre l'anticipation de la crise, sa gestion en cas de survenue, ainsi que celle de la post-crise* »⁷. Elle désigne, selon l'Organisation des Nations Unies, « *la capacité à*

⁵ Vocabulaire des affaires étrangères (liste de termes, expressions et définitions adoptés), *Journal officiel de la République française (désormais JO)* du 19 octobre 2008, p. 82.

⁶ Vocabulaire de l'environnement (liste de termes, expressions et définitions adoptés), *JO* du 12 avril 2009, p. 104.

⁷ TANGUY, Jean-Michel, CHARREYRON-PERCHET, Anne, « La résilience territoriale : un premier diagnostic », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, n° 72, 2013, p. 32.

s'organiser de façon à être davantage à même de tirer les enseignements des catastrophes passées pour mieux se protéger et à réduire plus efficacement les risques »⁸. Elle est devenue l'objectif de politiques publiques françaises depuis le début du siècle et fait écho dans son lexique à celui qui se développe parallèlement dans les armées et à propos de celles-ci. Dans ce cadre, elle peut être utilisée en tant que fil conducteur pour décrire les facettes du rôle de l'armée de terre dans les territoires, en anticipant que la volonté d'utilisation de cette dernière face à la multiplication des chocs – catastrophes naturelles, perte de dynamisme de bassins démographiques et d'emplois, fragilisation des services publics... – va s'accroître dans le débat public, ce qui soulève alors des enjeux sur la perception de l'armée de terre, de ses missions et de ses moyens par les décideurs et par la population.

De manière globale en effet, de nombreux travaux académiques ont interrogé l'utilisation de la résilience comme nouveau paradigme de l'action publique, notamment territoriale. Pourtant, les travaux et politiques publiques qui concernent la résilience de notre société n'accordent peut-être pas à l'institution militaire la place qu'elle pourrait occuper à ce sujet.

Or il nous semble que le ministère des Armées, premier propriétaire foncier et second poste de dépense de l'État⁹, et, en son sein, l'armée de terre et son maillage territorial particulièrement dense – 550 implantations dans 80 départements différents¹⁰ –, jouent un rôle comme acteur public de proximité face aux défis que nous venons de mentionner. L'application du concept de résilience à ce maillage militaire semble d'autant plus pertinente que celui-ci obéit, en principe, à des considérations stratégiques ou politiques qui ne font pas primer dans le choix d'implantation d'une unité les facteurs socioéconomiques des territoires concernés. Il peut donc aider à en atténuer les éventuelles difficultés, comme le voudrait précisément le concept de résilience. L'armée de terre est à ce titre implantée dans 52 villes en difficulté, bénéficiaires d'aides dans le cadre de programmes labellisées par les pouvoirs publics, intitulés « *Petites villes de demain* » ou « *Cœur de ville* ».

Le cas de Tarbes, choisi ici, est révélateur de la manière dont une implantation militaire influence et structure un environnement immédiat en contribuant à sa résilience face aux chocs exogènes sur l'emploi ou sur le sentiment de déclin d'un territoire : de 55 375 en 1968¹¹, le nombre des habitants de la ville est descendu à 40 318 en 2016¹², soit une chute de 27 % en moins de cinquante ans, tandis que l'Arsenal, important lieu de production d'armes et de munitions et principale activité industrielle locale depuis le XIX^{ème} siècle, a progressivement fermé ses portes au début des années 2000. L'armée de terre, notamment *via* ses deux régiments tarbais, représente désormais l'un des principaux employeurs du territoire. Outre cette dimension socioéconomique, l'armée de terre, grand propriétaire, dispose de 170 000 hectares de possessions foncières dont près de 80 % font l'objet d'une mesure de classement au titre de la protection de l'environnement, ce qui atteste que l'armée se trouve désormais investie aussi d'une mission dans la résilience face aux bouleversements climatiques. Là encore, l'exemple de Tarbes et de son 1^{er} RHP pourra illustrer ce nouveau rôle de l'armée et la prise en compte par celle-ci de la préservation de la biodiversité, avec la convention passée entre le régiment et

⁸ ONU, Secrétariat inter-institutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, Genève, 2004.

⁹ Hors charge de la dette.

¹⁰ SCHILL, Pierre, *Lettre Au Contact*, n°51, janvier 2022, p. 2.

¹¹ [Des villages de Cassini aux communes d'aujourd'hui \[archive\]](#) sur le site de l'EHESS.

¹² INSEE, *Populations légales 2016 - Commune de Tarbes (65440)*, 27 décembre 2018.

les acteurs publics de la protection de la nature quant à l'aménagement des terrains d'exercice de l'unité, ou par la récente participation des hussards à la lutte contre les feux de forêt de l'été 2022. Les entretiens avec des acteurs locaux permettront à ce sujet de personnifier cette relation entre un régiment et son environnement direct, dont nous tenterons de quantifier les externalités économiques, sociales et environnementales. Entendue au sens économique, une externalité désigne un effet externe procurant de manière fortuite à un autre agent, sans contrepartie monétaire, une utilité ou un avantage, ou au contraire une nuisance ou un dommage, sans compensation. Ici, ce concept pourra être relié à celui de « multifonctionnalité », développé à partir du monde agricole pour étudier les interactions entre politiques publiques agricoles et aménagement territorial¹³. Dans notre cas, ce sont ainsi les retombées incidentes du 1^{er} RHP qui seront étudiées, en gardant en mémoire que le rôle premier d'un régiment n'est ni de redynamiser l'économie ou la démographie locale, ni de préserver la biodiversité du territoire.

Cette inscription d'une unité de l'armée dans la société, dans sa société, est également duale : l'identité du territoire influe sur l'unité, bien que le recrutement local ait été progressivement atténué. De surcroît, cette implantation militaire n'est pas seulement le fruit d'une décision étatique ; elle résulte aussi d'une volonté locale de devenir ville de garnison, notamment lorsque l'armée figea une partie de son maillage territorial à partir du XIX^{ème} siècle. Dès lors, la place de l'armée dans les territoires reflète plus largement la vision du rôle de l'armée dans la société, et donne à voir les traces de tendances plus profondes, inscrites dans le temps long du lien entre la nation et ses armées. La résilience semble aujourd'hui être l'un des prismes par lesquels cette écume des liens socio-militaires émerge de la conscience collective et de l'action publique. Il convient donc d'en étudier les ressorts pour l'armée de terre, à partir de l'étude de cas du 1^{er} RHP.

¹³ JAMET, Jean-Paul, « Gérer la multifonctionnalité de l'agriculture », *Revue Projet*, n° 274, 2003, pp. 68-75.

ÉTAT DES CONNAISSANCES INTERDISCIPLINAIRES

Quatre champs d'études ont pu être mobilisés ici et figurent dans le détail en bibliographie.

Premièrement, les travaux de Bruno Latour sur l'interdépendance des écosystèmes fournissent une trame de fond qui sous-tend la réflexion sur la fragilité de nos modes de fonctionnement face aux chocs exogènes. Dans ce cadre et au sujet de la résilience dans les politiques publiques, le numéro 72 de la revue *Annales des Mines - Responsabilité et environnement* fournit un état des lieux exhaustif des différentes facettes de ce concept. Des ouvrages récents comme des documents de politiques publiques variés font usage du terme de résilience et de ses déclinaisons environnementales, économiques, sociales ou stratégiques. Il est toutefois à noter qu'aucun de ces travaux, documents produits par l'écosystème de la défense exceptés, ne lie directement l'armée et la résilience, hormis la mention épisodique des unités de protection civile ou des sapeurs-pompiers.

Deuxièmement, concernant le rôle de l'armée dans la société, les deux tomes de l'*Histoire militaire de la France* parus en 2018 et 2022 sous la direction d'Hervé Dréville et Olivier Wieviorka permettent de replacer dans le temps long les interactions entre institutions militaires et civiles. Concernant spécifiquement la mission de maintien de l'ordre longtemps confiée à l'armée, l'inscription territoriale progressive de celle-ci par le biais de l'encasernement ou encore la compétition entre municipalités pour accueillir des garnisons, les travaux de Jean-François Chanet, de Xavier Boniface, d'Annie Crepin, de Laurent Henninger ou de Carole Espinosa – entre autres – nous ont été particulièrement utiles. Si aucun ne mentionne, à notre connaissance, le cas de Tarbes, ils permettent de l'inscrire dans des dynamiques historiques essentielles pour comprendre le rôle actuel de l'armée de terre.

Troisièmement, à propos des externalités économiques locales des implantations militaires, la littérature est abondante quant aux conséquences des dissolutions ou délocalisations d'unités militaires. Nous utilisons et citons ici notamment les travaux et méthodologies de Josselin Droff et Julien Malizard, titulaires de la chaire Économie de défense de l'IHEDN. Peu d'études sont toutefois consacrées aux territoires fragilisés *ex ante* et où la présence de l'armée contribue à atténuer la déprise locale.

Quatrièmement, l'étude du 1^{er} RHP et de Tarbes a pu mobiliser des documents obtenus au Service historique de la Défense, à Vincennes, aux archives municipales de Tarbes et aux archives départementales des Hautes-Pyrénées, ainsi qu'au sein des archives du 1^{er} RHP.

Enfin, ce mémoire s'appuie sur deux thèses portant sur des sujets qui englobent plusieurs des champs d'études énumérés : la thèse de Josselin Droff, *Le facteur spatial en économie de la défense : application à l'organisation du Maintien en Condition Opérationnelle (MCO) des matériels de défense*, Université de Bretagne occidentale – Brest, 2013, et celle de Francesca Artioli, *L'armée, les villes, l'État : restructurations militaires et politiques urbaines : les transformations de l'intégration territoriale en France et en Italie*, SciencesPo, 2014.

DONNÉES, SOURCES ET METHODOLOGIE

Ce mémoire se fonde sur une étude générale des grandes interactions entre mondes civil et militaire au prisme des missions et externalités socioéconomiques de l'armée, ainsi que sur la place des enjeux environnementaux dans celles-ci. Une revue de littérature et de politiques publiques est menée à ce propos, couplée à des entretiens avec des acteurs concernés.

En outre, ce mémoire se fonde sur une étude de cas, celle de Tarbes et de son 1^{er} RHP. Une immersion de terrain a donc été conduite pour collecter des données et mener des entretiens avec les services du régiment, de la préfecture et de la mairie.

Liste des entretiens réalisés de janvier à mars 2023 :

1) À Paris :

- Julien Malizard, cotitulaire de la chaire Économie de la défense – IHEDN, 22 février.
- Josselin Droff, cotitulaire de la chaire Économie de la défense – IHEDN, 17 mars.
- Anne-Sophie Romy, chargée au sein de l'État-major de l'armée de terre de la politique de biodiversité, 6 février.
- Luc Binet, bureau Symbolique terre, Service historique de la Défense, 4 janvier.
- Alice Hefling, stagiaire à la direction des affaires juridiques du ministère des Armées, en charge d'un rapport sur les dépenses environnementales du ministère, 2 janvier.

2) À Tarbes :

- Jean Salomon, préfet des Hautes-Pyrénées, 8 mars.
- Pascal Claverie, premier adjoint au maire de Tarbes, 7 mars.
- Lieutenant-colonel Recordier, chef du bureau opérations-instructions, 10 mars.
- Lieutenant-colonel (r) Baudour, président de l'amicale du 1^{er} RHP, 10 mars.
- Chef d'escadrons Olivier, responsable du camp de Ger, 7 mars.
- Capitaine Kawiecki, bureau Troupes aéroportées, du 6 au 10 mars.
- Lieutenant Desachy, bureau Ressources humaines, 10 mars.
- Major Thiolere, bureau Environnement humain, 8 mars.
- Adjudant Desilve, cellule Aide aux familles, 10 mars.
- Maréchal des logis Terriere, cellule Recrutement, 7 mars.
- Maréchal des logis Bruneau, cellule Budget, 8 mars.

ANALYSE ET RÉSULTATS

I. L'usage de la résilience dans les politiques publiques, notamment environnementales, consacre une nouvelle temporalité de crise qui renouvelle le rôle de l'armée de terre

A. Le concept de *résilience* a acquis une dimension collective, permettant son utilisation par un nombre croissant de politiques publiques

1. La dimension sociale de ce terme s'est imposée et a conduit à son usage croissant

i. Loin de son acception traditionnelle en langue française, l'usage actuel de la résilience tire ses origines des sciences sociales américaines

Le français *résilience* vient du latin *salire*, sauter, et du préfixe *re*, qui signifie que l'on saute en arrière. Mais, partant, il semblerait exister en réalité deux manières d'effectuer un tel saut : en France, le latin *resalire* a donné *résilier*, au sens de se retirer ; en Angleterre, puis aux États-Unis, le sens en est différent. On trouve en effet le terme de *resilientia* au début du XVII^{ème} siècle chez Francis Bacon¹⁴, qui l'utilise pour désigner la capacité possédée par un matériau de reprendre sa conformation initiale après avoir reçu un choc l'ayant déformé, dans un rebond vers soi-même. *Resilire* signifie, alors, *rebondir*, au sens d'un retour vers la conformité, vers une identité non corrompue, après un fort choc, de façon à se délivrer de l'imposition d'une forme non désirée. En langue anglaise, c'est ainsi le participe présent *resiliens* du latin *resalire* qui est privilégié, donnant par suite le substantif *resiliency* – reculer pour mieux sauter. C'est ce même *resiliency* qui a donné naissance dans les années 1960 au mot anglo-saxon *resilience*, traduit en français par *résilience*, et objet d'études scientifiques.

De fait, initialement, la « *résilience* » des études académiques concerne soit les études des écosystèmes naturels¹⁵ soit, quand elle est appliquée aux sciences sociales, un trait de la personnalité humaine. Il en est ainsi d'une étude menée dans les années 1950 par Emmy Werner et Ruth Smith sur sept cents enfants hawaïens ayant subi diverses maltraitances, physiques et psychiques, dans un contexte socio-économique défavorable¹⁶. Trente ans plus tard, en 1982, elles analysaient deux cents d'entre eux, et observaient que 72 % avait eu le « *développement catastrophique* » qui paraissait prévisible, mais que « *la surprise est venue du constat que 28 % d'entre eux avaient appris un métier, fondé une famille et ne manifestaient pas plus de troubles que la population générale* » : elles attribuaient alors cette réussite à une qualité intrinsèque et individuelle, la « *résilience* ». Ces travaux ont été prolongés par Norman Garmezy¹⁷, en 1993, et celui-ci ajoute que dans toute situation, quelle qu'elle soit, il y a toujours des facteurs de

¹⁴ MOATE, Laura, VALTAT, Jean-Michel, « Narcisse exaucé, ou les illusions de la résilience », note d'actualité, *Esprit*, juin 2022.

¹⁵ Voir par exemple HOLLINGS, C.S, "Resilience and stability of ecological systems", *Annual Review of Ecology and Systematics*, n° 4, 1973, pp. 1-23.

¹⁶ WERNER, Emy, SMITH, Ruth. *Vulnerable but Invincible: a Longitudinal Study of Resilient Children and Youth*, New York, McGraw-Hill, 1982, 264 p.

¹⁷ GARMEZY, Norman, « Children in Poverty: Resilience Despite Risk », *Journal of Psychiatry*, n° 56, 1993, pp. 127-126.

risques – extrême pauvreté, maladie mentale, etc. –, mais aussi ce qu’il appelle alors des « *facteurs de protection* » : une famille bienveillante, la présence d’une école performante à proximité de son domicile, une bourse étatique...

ii. Ainsi, le concept de résilience acquiert une dimension collective qui va se retrouver dans les travaux français à ce sujet

L’idée de Norman Garmezy renouvelle en effet l’approche de la résilience et la fait entrer dans le domaine non plus seulement individuel mais également social : si l’on peut parfois difficilement réduire les facteurs de risques, on peut pratiquement toujours augmenter les facteurs de protection. La notion de facteurs de protection se retrouve par la suite dans le domaine académique français. Boris Cyrulnik décrit ainsi en 2012 le rôle des « *tuteurs de résilience* »¹⁸ qui, précisément, aident à franchir les étapes de la résilience – nous retiendrons cette notion pour l’appliquer au cas du 1^{er} RHP vis-à-vis de son territoire. À ce titre, si Serge Tisseron pouvait juger en 2020¹⁹ que son ouvrage *La résilience*, publié en 2007, était alors arrivé trop précocement dans sa volonté d’introduire dans la résilience des considérations critiques et sociales, à un moment où elle était partout envisagée comme un phénomène individuel – et largement idéalisé –, l’ouvrage de Boris Cyrulnik contribue à diffuser la nouvelle acception dans le champ des idées en France, prélude à son utilisation par les politiques publiques. Le contexte de fond, en effet, se prêtait à l’usage institutionnel d’un tel concept.

2. Ce concept a pris une dimension nouvelle avec le changement climatique, dont il reflète la prise en compte dans les politiques publiques

i. La pluralité des risques qui pèsent sur les sociétés industrialisées met en lumière leurs fragilités structurelles

Jean-Michel Valentin²⁰ montre comment un contexte géostratégique dominé au sortir du second conflit mondial par le spectre de l’affrontement nucléaire – et donc par l’interrogation sur la capacité de sociétés humaines à y survivre, à en soutenir le choc, mais avec le facteur décisionnel humain au cœur du déclenchement de la crise –, est également devenu le lieu de rencontre de la fragilité des sociétés anciennement industrialisées, de la crise des ressources et du changement climatique. La combinaison de ces facteurs questionne la pérennité des sociétés actuelles, cette fois à très court terme, tant les effets de ces trois dynamiques s’accroissent, dans un contexte d’interdépendances croissantes des sociétés entre elles et avec les écosystèmes²¹. Cette interdépendance est qualifiée d’« *encastrement* » par B. Latour²², qui généralise une

¹⁸ CYRULNIK, Boris, JORLAND, Gérard (dir.). *Résilience. Connaissances de base*, Paris, Odile Jacob, 2012, 224 p.

¹⁹ TISSERON, Serge, « I. Résiliences. Apprendre à penser les synergies », in CHARDONNET DAMERAILLACQ Sabine (éd.), *Villes et territoires résilients*, Paris, Hermann, 2020, pp. 29-42.

²⁰ VALANTIN, Jean-Michel, « Le soutenable et l’insoutenable Résilience et géostratégie », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, n° 72, 2013, pp. 22-26.

²¹ « *La Terre est un tout marqué par l’interdépendance* », précise ainsi l’article 1^{er} de la Déclaration de Rio, 1992.

²² Voir notamment LATOUR, Bruno, *Où suis-je? — Leçons du confinement à l’usage des terrestres*, Paris, La Découverte, 2021, 150 p.

notion de la sociologie économique – utilisée par Karl Polanyi pour poser le problème du lien entre activité économique et structure sociale, montrant que la « *grande transformation* » de notre temps est la constitution d’une structure de marché et, partant, qu’« *au lieu que l’économie soit encastrée dans les relations sociales, ce sont les relations sociales qui sont encastrées dans le système économique* »²³. L’entrée dans l’ère de « *l’Anthropocène* »²⁴ constitue à ce titre une forme d’encastrement de la société aux écosystèmes, en ce qu’elle entraîne la survenue toujours plus fréquente et intense de chocs environnementaux, économiques et sociaux sur les communautés humaines. Pour ne prendre l’exemple que des phénomènes environnementaux récents, le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR), dans un rapport publié à l’occasion de la Journée internationale pour la réduction des risques de catastrophe le 13 octobre 2020, a estimé que les phénomènes météorologiques extrêmes liés au changement climatique étaient le principal moteur du doublement des catastrophes naturelles dans le monde en vingt ans – avec, entre 2000 et 2019, 7 348 catastrophes naturelles ayant causé la mort d’environ 1 200 000 personnes et pour un coût de près de 3 000 milliards de dollars²⁵.

En outre, l’appréhension de ces chocs non plus comme phénomènes circonscrits – ce qui pouvait être le cas des guerres ou des crises économiques – mais bien comme des évolutions de fond, dont les effets tangibles se multiplient, questionne d’une façon nouvelle « *l’adaptation de nos sociétés dans la longue durée* »²⁶. Si les catastrophes ne sont pas nouvelles dans l’histoire humaine, elles sont appelées à se multiplier et contribuent à l’émergence dans la conscience collective du nouveau paradigme d’une insécurité multifactorielle, qui entraîne des défis tels que les concepts récents de « *développement durable* » et de « *croissance verte* » ne paraissent plus pouvoir incarner l’avenir meilleur qu’ils semblaient permettre – et promettre. Or, en réponse, la notion de résilience implique nécessairement la sortie de crise, l’espoir de surmonter les désastres, d’apprendre des chocs pour atténuer les suivants. Face à l’inquiétude que peut représenter un avenir annoncé comme inéluctablement assombri, la résilience permet d’offrir un récit mobilisateur, combatif. Elle fait office de discours réaliste, en ce qu’elle prévoit des réactions face aux chocs à venir, mais aussi positif, capable de définir des « *repères rassurants* »²⁷, bien que la capacité même des sociétés et des écosystèmes à absorber le rythme des bouleversements puisse être questionnée. Et, en effet, face à l’accroissement de ces enjeux sur lesquels l’action publique n’a plus que peu d’influence en amont, la réponse institutionnelle semble mettre l’accent sur le développement des politiques publiques de résilience.

ii. Cette nouvelle approche quant à la pérennité de nos fonctionnements sociaux a conduit à l’institutionnalisation du concept de résilience

Au niveau international, d’abord, dans la lignée de la prise en compte multilatérale du changement climatique, par exemple par la première conférence mondiale sur le climat en 1979, l’UNDRR a été créé en 1999 pour faciliter la mise en œuvre de la Stratégie internationale de

²³ POLANYI, Karl, *La Grande Transformation* [1944], Paris, Gallimard, 2009, p. 88.

²⁴ CRUTZEN, Paul Josef, STOERMER, Eugene, « The Anthropocene », *Global Change*, n° 41, 2000, pp. 19-21.

²⁵ UNDRR, *Human cost of disasters. An overview of the last twenty years, 2000-2019*, 2020, p. 6.

²⁶ DRON, Dominique, « La résilience : un objectif et un outil de politique publique Son apparition en France, et quelques perspectives », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, op. cit., p. 15.

²⁷ LAGANIER, Richard, « Améliorer les conditions de la résilience urbaine dans un monde pluriel : des défis et une stratégie sous contrainte », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, op. cit., p. 65.

prévention des catastrophes (SIPC). Celle-ci a pour mission de réduire les pertes dues aux catastrophes et de renforcer la résistance des collectivités et des nations, en facilitant l'application des cadres d'action multilatéraux. Ainsi, sur la période 2005-2015, dans le Cadre d'action de Hyogo, adopté par 168 États, et sous l'intitulé « *Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes* », trois objectifs stratégiques et cinq priorités d'action ont été définis afin de promouvoir des capacités en amont de la perturbation (résilience proactive), lors de celle-ci (résilience réactive) et en période post-crise (résilience post-active). Par exemple, l'une des priorités de ce plan d'action était « *d'instaurer une culture de la sécurité et de la résilience, à tous les niveaux* »²⁸. Depuis 2015, et jusqu'en 2030, c'est le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe qui constitue la feuille de route multilatérale en la matière – là encore, l'une de ses priorités est « *d'investir dans la prévention des catastrophes pour la résilience* »²⁹. Ces quelques exemples témoignent, dans la dynamique de mutation du concept même de résilience évoquée précédemment, de l'utilisation de plus en plus large de cette notion par le politique. Le discours institutionnel national ne fait pas exception.

De fait, en France, l'utilisation de la résilience comme ressource sociale et collective est concomitante de son développement international. Le pays, au tournant des années 2000, a lui aussi été confronté à une succession d'événements climatiques d'ampleur – pour ne citer que les principaux : tempêtes Lothar et Martin ayant causé 140 morts en 1999, année du naufrage de l'*Erika*, inondations dans le Gard et le Vaucluse en 2002 puis dans les Bouches-du-Rhône en 2003, canicules en 2003 – 20 000 morts – puis 2006 – 2 500 morts³⁰. La création en 2001 de l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (ONERC)³¹ vient matérialiser cette prise de conscience par l'appareil d'État des enjeux à ce sujet. Le terme de *résilience*, appliqué en l'espèce aux forêts et écosystèmes, figure par la suite dans la Stratégie nationale d'adaptation au changement climatique publiée en 2006 par ce même ONERC. Récemment, le Plan Climat, publié par le gouvernement le 6 juillet 2017, prévoyait la publication, par l'ONERC, d'un nouveau Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) avec pour objectif de « *construire la résilience des principaux secteurs de l'économie face aux changements climatiques* »³² – dans ce document de 229 pages, le terme de résilience apparaît à 94 reprises, preuve supplémentaire de son acceptation de plus en plus large. La résilience prend ainsi un aspect collectif, dans le cadre d'une approche institutionnelle globale – bien qu'il soit à relever que l'armée de terre n'est que peu mentionnée dans ces stratégies institutionnelles, hormis épisodiquement en ce qui concerne ses Unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile (UIISC), ses sapeurs de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) et ses marins du Bataillon de marins-pompiers de Marseille (BMPM).

C'est toutefois réellement la crise du Covid19 qui fait de la résilience un concept institutionnel utilisé au-delà des seuls aspects climatiques. Ainsi du Plan national pour la reprise et la résilience (PNRR) français, et du plan France Relance dont il est issu, qui mentionnent explicitement la résilience comme un objectif global des institutions. Le PNRR contient ainsi l'annonce du projet de loi Climat et résilience, tandis que France Relance contient un volet *Souveraineté économique et résilience* et prévoit d'investir dans la résilience sanitaire, dans la

²⁸ [Microsoft Word - Report WCDR.French.doc \(unisdr.org\)](#)

²⁹ [Sendai Framework for Disaster Risk Reduction 2015-2030 | UNDRR](#)

³⁰ Différentes catastrophes face auxquelles l'armée a été mobilisée, aux côtés des ressources civiles.

³¹ Créé par la loi n° 2001-153 du 19 février 2001.

³² [Vers un 2e plan d'adaptation au changement climatique pour la France \(ecologie.gouv.fr\)](#). Un troisième PNACC doit être prochainement publié.

résilience des écosystèmes et des réseaux électriques, etc. Marquant la généralisation de l'objectif de résilience, non plus sectorielle, climatique, mais bien sociale, globale, cet épisode se prolonge avec la présentation par le Premier ministre du Plan de résilience économique et sociale du gouvernement, le 16 mars 2022, face aux conséquences de la guerre en Ukraine.

Plus spécifiquement, l'opération Résilience – qui n'a pas officiellement pris fin – mobilisait précisément l'armée dans le champ sanitaire, illustrant une nouvelle fois la mutation du concept de résilience. Le risque est toutefois que celui-ci ne soit qu'un nouvel élément de langage, un concept éthéré dénué de traduction concrète ou même une nouvelle mutation du « faire mieux avec moins » et de l'efficacité demandés aux services publics depuis des décennies. En outre, si ce concept est désormais en vogue dans le monde civil, il pourrait être soutenu que l'armée de terre est, par définition, résiliente, puisqu'elle doit encaisser les chocs et réagir face à ceux-ci : dès lors, la résilience serait consubstantielle à l'armée de terre, et vouloir faire de la seconde une des actrices de la première relèverait du truisme. Il convient cependant de noter que, puisqu'ils procèdent d'une même inquiétude sur la dynamique d'insécurité mondiale et de chocs à venir – bien que les déterminants n'en soient pas en tous points semblables –, les discours politiques sur la résilience et ceux tenus par les armées et à propos de celles-ci quant à leurs missions empruntent des vocables communs. De la parole aux actes, on peut ainsi étudier la manière dont les capacités des armées recourent aux objectifs des politiques civiles de résilience.

B. Dans ce cadre, la résilience se veut mobilisatrice de l'ensemble des forces vives du pays, permettant d'y inclure une armée de terre qui partage certains de ses objectifs

1. Le discours public autour de la résilience rejoint celui des armées quant à la nécessité d'anticiper les crises à venir

i. L'utilisation de la résilience s'inscrit dans un continuum de sécurité nationale au sein duquel les armées occupent une place importante

La résilience est au cœur de politiques publiques visant à anticiper la survenue de catastrophes naturelles et à se préparer pour en limiter les effets. Toutefois, parachevant sa mue lexicale, elle est désormais également au cœur des politiques publiques de sécurité et de défense.

Ainsi, c'est avec le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* de 2008 que ce concept de résilience acquiert une valeur institutionnelle dans les politiques de sécurité, notamment en ce qui concerne les priorités retenues dans les capacités de renseignement, d'analyse et de décision, ainsi que la coopération entre l'État, les collectivités territoriales et les entreprises dans les secteurs dits *stratégiques* : énergie, communication, santé, alimentation. Le concept coiffe donc de son caractère globalisant des secteurs variés. Toutefois, c'est le *Livre blanc* de 2013 qui utilise réellement la résilience en tant qu'objectif intégré au lien armées-nation, considérant que « [l']appropriation collective de la stratégie de défense et de sécurité nationale est la condition sine qua non de la résilience de la Nation » et que « le recrutement,

la reconnaissance du métier des armes, le soutien de la population à l'action des forces ainsi que la capacité de résilience face à une crise dépendent en grande partie de la vigueur du lien qui unit ces forces à la société française »³³.

La résilience prend ici véritablement l'acception qui nous intéresse : la conceptualisation large de l'action combinée de forces civiles – englobant acteurs institutionnels, économiques, sociaux... – et de forces armées – dont une forme de brouillage conduit à y ajouter les forces de sécurité intérieure – pour anticiper et agir face aux risques plurifactoriels, dans une époque où la temporalité de crise est pérennisée et où les menaces sont hybrides et renouvelées. La résilience devient ainsi le lieu de rencontre conceptuel des missions des forces armées et des forces civiles, non plus en temps de guerre mais en temps de crise : l'opération Sentinelle représente l'exemple topique de cet usage de l'armée de terre dans le cadre du continuum de la sécurité. Plus récemment, cette façon de placer l'ensemble de l'action publique sous le totem de la résilience se retrouve avec une acuité particulière dans la récente *Revue nationale stratégique 2022*, réalisée par le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) et dévoilée le 9 novembre par le Président de la République : évoquant à 37 reprises la « résilience » au fil de ses 60 pages, elle établit 10 objectifs stratégiques pour la France à l'horizon 2030 – et notamment, *Une France unie et résiliente* (n° 1), *Une économie concourant à l'esprit de défense* (n° 2) et *Une résilience cyber de premier rang* (n° 3). Le fil conducteur de cette publication est bien l'interdépendance profonde entre scènes nationale et internationale, dans des champs civils comme militaires, conduisant à faire de la coordination des politiques publiques et du renforcement des forces morales de la nation les axes de la résilience de celle-ci face aux enjeux de demain. Dès lors, le lien armée-nation s'inscrit dans cette volonté de rendre résistantes, réactives, une société et une économie déshabituées de la guerre et de ses contraintes – guerre qui, ici, prend des aspects environnementaux, sanitaires, économiques ou encore communicationnels. Cet enjeu entre à ce propos en résonnance avec les discours émanant de ou portant sur l'institution militaire.

ii. *En outre, les discours tenus par et à propos des armées résonnent avec le lexique concernant la résilience contemporaine*

Tout d'abord, dans la lignée tant des schémas et dispositifs de résilience précités que du continuum de sécurité nationale, l'usage du terme de *résilience* par les politiques à propos de l'armée tend à s'accroître. Sans en dresser un inventaire exhaustif, il est intéressant de relever l'usage par le Président de la République, chef des armées, de ce qualificatif pour désigner la rencontre des forces armées et des forces civiles de la nation au sein d'un même ensemble, celui des forces morales : ainsi de son discours du 13 avril 2020, où la résilience permet « *de faire face aux crises à venir* », quelles qu'elles soient, ou de son récent discours aux armées du 20 janvier 2023 – « *Face aussi à toutes les menaces qui peuvent toucher notre société et la déstabilisation que celles-ci pourraient engendrer, la résilience plus générale de notre société, ses forces morales déjà évoquées, la capacité de mobilisation de notre nation face à l'inattendu, comme elle a su le faire durant la pandémie, est essentielle* ». Pour promouvoir cette résilience par la conjonction des forces civiles et militaires, le chef de l'État décline dans ce même

³³ Cité par LEPRINCE, Albin, « Le concept de résilience face au terrorisme », *Revue Défense Nationale*, n° 803, 2017, p. 63.

discours le renforcement de la réserve opérationnelle ou la mise en place du service national universel. De manière générale, le besoin de « *robustesse* » et de « *redondance* » exprimé par les politiques publiques de résilience³⁴ évoque l'environnement « *durci* » dans lequel doivent évoluer des armées françaises « *robustes* », « *plus résilientes* », grâce notamment « *à plus de redondance des moyens* », pour reprendre les termes du chef d'état-major des armées, le général Thierry Burkhard, lors de son audition à l'Assemblée nationale, le 13 juillet 2022.

Cette appropriation par les armées de la résilience, si elle semble logique au regard de leur nature même, témoigne également d'un renouveau de l'intérêt porté à la coordination avec les institutions civiles et avec la population. À ce titre, il est significatif que le prochain exercice d'ampleur réalisé par les armées, l'exercice ORION (pour Opération d'envergure pour des armées Résilientes³⁵, Interopérables, Orientées vers la haute intensité et Novatrices), se réalise en grande partie au contact de la population, en faisant intervenir les champs de la communication, de l'information numérique ou du lien avec les acteurs civils. Dans le même registre, et spécifiquement pour l'armée de terre, les vœux 2023 de l'actuel chef d'état-major de l'armée de terre, le général Pierre Schill, utilisent un lexique commun à celui de la résilience des politiques civiles à ce sujet : ainsi de l'objectif de « *développer l'esprit de défense et participer à la résilience de la Nation* » ou de la volonté de promouvoir « *la gestion de crise, qui est la réalité de nos missions d'aujourd'hui à l'engagement majeur malheureusement possible demain* ».

Ce parallélisme lexical ne signifie pas l'exacte superposition des conceptions civiles et militaires des crises à venir et des réponses à y apporter. Toutefois, il permet de questionner le rôle de l'armée de terre, de ses missions propres, de son inscription ancienne dans la vie de la nation, dans le cadre renouvelé de politiques de résilience qui font de l'adaptation aux chocs à venir l'un des paradigmes dominants de l'action publique.

2. La résilience climatique fait intervenir l'armée sur le plan national, en réaction aux catastrophes naturelles, et sur le plan local, afin d'exploiter ses externalités positives sur la biodiversité

i. L'armée de terre est mobilisée de manière croissante pour la protection civile du territoire, nourrissant ses échanges avec les forces civiles

Il convient ici de rappeler que l'intérêt de l'institution militaire pour l'environnement, entendu de manière générale, n'est ni récent ni incompatible avec ses missions. Au contraire, Laurent Henninger³⁶ montre l'ancienneté des interactions entre fait militaire et événements climatiques, citant par exemple les coupures hivernales des opérations jusqu'aux guerres révolutionnaires de la fin du XVIII^{ème} siècle, ou encore le développement de la science météorologique à la suite de la tempête ayant provoqué le naufrage de quarante et un navires

³⁴ DRON, Dominique, *op. cit.*, p. 17.

³⁵ C'est nous qui soulignons.

³⁶ HENNINGER, Laurent, « Le climat et la guerre : une brève mise en perspective historique », *Revue Défense Nationale*, n° 783, 2015, pp. 67-70.

de guerre français le 14 novembre 1854. Nous pouvons citer ici pour la première fois un ouvrage particulièrement utile à ce mémoire : *Les Hautes-Pyrénées. Étude historique et géographique du département depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours avec une description des principales villes*, édité à Tarbes en 1884 et écrit par le capitaine Bois du 76^e RI. Ce dernier y cite l'installation, en 1874, d'un observatoire météorologique au pic du Midi de Bigorre, près de Tarbes, par l'ingénieur Célestin-Xavier Vaussenat et le général de Nansouty : cette collaboration nous semble témoigner de l'intérêt ancien de l'armée – notamment à Tarbes – pour son environnement proche. S'inscrivant dans cette prise en compte ancienne du climat, Laurent Henninger prévoit que le changement climatique actuel « *aura des conséquences géopolitiques majeures risquant d'entraîner l'éclatement de conflits de tous types* »³⁷. Les implications géostratégiques du changement climatique ont déjà fait l'objet d'études poussées³⁸, auxquelles il ne nous semble pas possible d'ajouter ici quoi que ce soit d'utile : en revanche, l'exemple du 1^{er} RHP permet d'illustrer la manière dont l'armée de terre voit ses interventions sur le territoire national s'accroître, dans le cadre de la résilience de celui-ci face au bouleversement climatique.

En France, cette intervention militaire sur le territoire est encadrée : en dehors des états particuliers que sont l'état de siège et l'état de guerre, le recours aux armées ne peut avoir lieu que dans des conditions d'état de nécessité, « *dès lors que les moyens dont dispose l'autorité civile sont estimés inexistantes, insuffisants, inadaptés ou indisponibles* »³⁹. Cette « *règle des 4-i* » conditionne la mise à disposition des moyens militaires en appui des moyens civils, sur réquisition de l'autorité civile – préfet de département, par exemple – et dans le cadre d'un dialogue entre les instances civiles et l'institution militaire. Ce strict encadrement de l'usage des ressources militaires doit se comprendre par la crainte d'une utilisation de celles-ci à toutes fins que l'administration ou le politique jugeraient utiles, au détriment de la capacité des armées à répondre à leurs propres engagements. Au-delà de ces réquisitions, l'armée intervient également sur le territoire national face aux catastrophes naturelles et au sein d'opérations dédiées. C'est ainsi le cas de l'opération Héphaïstos de lutte contre les feux de forêt, laquelle mobilise au 1^{er} RHP un peloton mis en alerte en cas d'activation du dispositif. Les hussards parachutistes ont ainsi été mobilisés à l'été 2022, en appui aux sapeurs-pompiers, face aux incendies en Gironde. La gestion des incendies de 2022 nous semble particulièrement révélatrice de l'inscription de l'armée dans la stratégie nationale de résilience : dans son discours du 28 octobre 2022, le Président de la République s'adresse aux représentants des « *forces vives* » de la nation, englobant sous ce terme l'action des civils et militaires. Il y décrit une stratégie de défense contre les incendies qui ferait participer « *les soldats du feu, quels que soient leurs corps, leurs grades, leurs uniformes* » - quelles que soient leurs unités de rattachement, pourrions-nous rajouter – et ajoutant que « *la mobilisation doit être celle de la Nation tout entière* ». L'annonce, dans ce discours, de la création en 2024 d'une quatrième UIISC renforce le rôle de l'armée de terre dans la résilience face aux chocs climatiques : ces unités militaires appartiennent à l'arme du génie et dépendent organiquement du

³⁷ *Ibid.*, p. 70.

³⁸ Voir, sur le sujet, CHARBONNIER, Pierre, « La naissance de l'écologie de guerre », *GREEN*, n° 2, 2022, pp. 76-83 ; REGNAUD, Nicolas, ALIX, Bastien et GEMENNE, François, *La guerre chaude. Enjeux stratégiques du changement climatique*, Presses de Sciences Po, 2022, 302 p. ; LOBRY, Dorothée. « Les implications pour la défense du changement climatique », *Revue Défense Nationale*, n° 797, 2017, pp. 91-95.

³⁹ Instruction interministérielle relative à l'engagement des armées sur le territoire national lorsqu'elles interviennent sur réquisition de l'autorité civile, N°10100/SGDSN/PSE/PSN/NP, 14 novembre 2017, p. 7.

commandement terre pour le territoire national (COM TN), bien que mises pour emploi auprès du ministère de l'Intérieur.

Parmi les opérations ponctuelles face à des catastrophes naturelles dont le rythme est appelé à s'accroître, les mesures prises lors du passage du cyclone Irma en 2017 sur l'île de Saint-Martin offrent un exemple bien documenté. En effet, l'étude menée par Angélique Palle, Adrien Esteve et Florian Opillard⁴⁰ décrit une intervention des forces armées « *dimensionnée comme une opération extérieure* », selon l'un des officiers en charge de sa gestion. 7 000 soldats avaient alors été mobilisés afin d'assurer la continuité de l'État dans des conditions inédites sur le territoire national. Pour ces auteurs, la participation des forces armées à la lutte contre les événements climatiques extrêmes contribue à faire évoluer le regard de l'institution militaire sur la question environnementale, notamment au prisme des capacités que cette dernière pourrait absorber dans un avenir proche. Pour reprendre l'exemple du cyclone Irma de 2017, l'utilisation des forces militaires avait été déclenchée concomitamment à la relève de Barkhane et dans un contexte plus général de tension sur les stocks de matériels. L'étude précitée fait ainsi intervenir un colonel de l'armée de terre pour lequel « *si en 2017 il n'y avait eu aucune intervention extérieure majeure (ce qui n'était pas le cas, la France étant engagée au Sahel dans l'opération Barkhane), il n'y aurait pas eu de problématique capacitaire. À l'inverse, avec beaucoup plus d'interventions extérieures au même moment, la contribution aurait été encore plus réduite* ». Le besoin d'arbitrer entre participation à la résilience du territoire face aux événements climatiques et missions « traditionnelles » des armées, susceptibles d'être renforcées dans le cadre de la préparation à la guerre de « haute intensité », pourrait donc être appelé à s'accroître.

C'est d'autant plus vraisemblable, sinon probable, que l'usage des moyens militaires face aux crises, et non plus aux guerres, est facilité pour le décideur politique par l'acceptation large parmi la population de ce mélange des genres : si 84 % des Français soutiennent une intervention militaire pour un motif sécuritaire, c'est le cas de 71 % pour une crise environnementale mais de seulement 50 % pour une crise sociale, par exemple⁴¹. Les catastrophes environnementales, classées au deuxième rang des motifs légitimes d'intervention, intègrent l'horizon des missions des armées françaises et contribuent à faire de celles-ci des actrices de la résilience nationale. Elles comprennent également les crises sanitaires liées aux zoonoses : l'exemple récent de la Covid-19 a mis en exergue le rôle de l'institution militaire à cet égard. En effet, dans un travail comparatif mené entre France, Allemagne, Royaume-Uni, Italie et Espagne, l'armée française apparaît avoir été l'une des plus mobilisées : elle a rempli des missions de logistique, de soin et de maintien de l'ordre – en sécurisant les sites de stockage comme les moyens de transports de malades –, alors que ses homologues allemandes et britanniques n'ont pas été chargées de ce dernier volet⁴². De fait, l'opération Résilience française s'appuyait sur l'expérience de nos forces armées : d'une part, les interventions régulières en situation de catastrophe environnementale, y compris pour du maintien de l'ordre comme après le passage du cyclone Irma, et d'autre part son expertise technique et médicale dans un contexte de crise épidémique. Le général de Saint-Quentin, à propos de cette opération, rappelait ainsi récemment que l'armée avait été « *au rendez-vous* », grâce à sa « *culture de la*

⁴⁰ « Les armées et le changement climatique au temps de la haute intensité », *GREEN*, n° 2, 2022, pp 84-88.

⁴¹ MUXEL Anne, OPILLARD Florian et PALLE Angélique, *L'armée, les Français et la crise sanitaire. Une enquête inédite*, op. cit., p. 47.

⁴² DROFF Josselin, MALIZARD, Julien, RICHTER Friederike, « Le monde militaire face au Covid-19 », *The Conversation*, édition du 23/06/2020.

gestion de crises, [...] le cœur de notre métier ». Il ajoutait que le dialogue avec les préfets a été « *d'une grande fluidité, notamment grâce à l'expérience acquise de part et d'autre lors de l'opération Sentinelle* »⁴³, et confirmait par là l'intérêt d'un continuum entre forces armées et institutions civiles au service de la résilience nationale.

À Tarbes, ce dialogue entre institution préfectorale et forces armées nous a été présenté par Jean Salomon, préfet des Hautes-Pyrénées et lui-même issu de l'armée de terre (pompier-BSPP). S'il souligne ainsi la qualité des liens avec les régiments tarbais, sa carrière lui fait noter que la « *méconnaissance réciproque* » entre autorités civiles et militaires nécessite un réel « *travail d'imbrication* » local, avec des efforts des deux parties, pour que ces services de l'État puissent prendre la pleine mesure de leur utilité réciproque. Il lui semble en effet essentiel « *d'ouvrir les portes* », des deux côtés, afin de parfaire la connaissance des capacités – et limites – de ces institutions.

Pour revenir à l'opération Sentinelle et pour en présenter – précisément – une limite, l'engagement du Service de santé des armées, parallèlement à la poursuite de ses missions en opérations, a contribué à accroître les tensions sur les ressources humaines et matérielles de ce service⁴⁴, et illustré ainsi la difficile conciliation entre les impératifs divers et croissants assignés aux forces armées. Si, au niveau national, l'armée de terre voit son rôle renforcé au sein des « *forces vives* » appelées à contribuer à la résilience du pays, au risque d'obérer certaines de ses ressources et missions, au niveau local, sa multifonctionnalité lui permet de concilier ses activités et la préservation des espaces naturels. Les unités de l'armée de terre, et notamment le 1^{er} RHP, deviennent ainsi des acteurs environnementaux locaux.

ii. *La stratégie de protection de la biodiversité de l'armée de terre, qui hiérarchise clairement ses objectifs, est déclinée localement par le 1^{er} RHP*

La conceptualisation du rôle de l'armée de terre au service de la biodiversité s'inscrit dans une stratégie globale, déclinée à la fois sur les plans législatif et réglementaire et par des documents internes aux armées. Le rapport d'information de la commission de la Défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale, en date du 5 mai 2021, fait l'historique de cette politique en faveur de la préservation de l'environnement menée par les armées, qualifiée « *d'ambitieuse et méconnue* »⁴⁵. En effet, depuis le premier plan d'action environnemental de 2007, les armées françaises traduisent en interne les orientations nationales et européennes : récemment, la Stratégie ministérielle de préservation de la biodiversité à l'horizon 2030, présentée par Florence Parly, ministre des Armées, le 9 septembre 2021, énonce que « *dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe, le cadre européen énergie-climat et la stratégie biodiversité 2030 se renforcent mutuellement afin de soutenir la résilience des*

⁴³ LAMIGEON, Vincent, « [Général de Saint-Quentin : Le Covid n'a pas ralenti nos opérations](#) », *Challenges*, 13 juin 2020.

⁴⁴ BOCKEL, Jean-Marie, PRUNAUD, Christine, *Suivi de l'action du service de santé des armées pendant la crise sanitaire*, rapport d'information n° 501 (2019-2020) fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat, 10 juin 2020, pp. 8-13.

⁴⁵ FIEVET, Jean-Marie, SANTIAGO, Isabelle, *Rapport d'information sur les enjeux de la transition écologique pour le ministère des Armées*, commission de la défense nationale et des forces armées, n° 4145, 5 mai 2021, p. 31.

sociétés européennes »⁴⁶. Cette première stratégie du ministère témoigne de la prise en compte par les armées de leur potentiel en la matière : les 275 000 hectares qui constituent l'ensemble des terrains du ministère des Armées sont à 80 % intégrés dans des zones de biodiversité remarquables faisant l'objet d'une mesure de protection⁴⁷. C'est à ce titre que le deuxième objectif de la stratégie ministérielle est de « *mettre en œuvre une gestion écologique efficace et adaptée des emprises* » : ici, l'armée de terre, et en son sein le 1^{er} RHP, déploient une action essentielle.

Concernant spécifiquement l'armée de terre en effet, le code de l'environnement, dans ses articles R. 414-13 à R. 414-18 relatifs aux contrats Natura 2000, qui ont pour objectif de maintenir la biodiversité des milieux naturels concernés, accorde un rôle prépondérant au commandant de zone terre lorsque ces contrats ont pour objet un terrain relevant tout ou partie du domaine militaire. L'officier a par exemple la charge d'arrêter, le cas échéant conjointement avec le préfet responsable, le document d'objectifs relatif au site en question. Ce rôle a son importance, compte tenu de la surface des terrains occupés par l'armée de terre – 170 000 hectares en 2020 – faisant l'objet d'une réglementation Natura 2000 – 26 000 hectares, soit plus de 15% des surfaces⁴⁸. À cela s'ajoutent, selon la même directive du 6 février 2020, 85 hectares de Parc National (PN), 33 000 hectares de Parc Naturel Régional (PNR), 112 000 hectares inventoriés au titre des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) et 8 000 hectares de réserve naturelle nationale (RNN) – les qualifications peuvent se recouper, expliquant le total supérieur (179 085) aux 170 000 hectares de possessions. Cette variété de qualifications peut s'expliquer par les spécificités des espaces militaires : la « *quasi-absence d'urbanisation, d'activité industrielle et agricole intensive et de traitement chimique, conjuguée à un entretien et un dérangement maîtrisé, font de ces terrains militaires des réservoirs de biodiversité remarquables* »⁴⁹. Cet état des lieux positif doit toutefois être nuancé compte tenu de l'hétérogénéité des terrains en question : la préservation de la biodiversité sur les champs de tirs ne soulève pas les mêmes enjeux que celle concernant les terrains inutilisés ou peu soumis à l'activité militaire, par exemple. En outre, l'entraînement des forces est un facteur potentiel d'incendies sur les terrains concernés – à l'instar de l'incendie de près de six cent hectares sur le camp de Canjuers en juin 2022 à la suite d'un tir d'artillerie –, justifiant la mise en place par l'armée de procédures spécifiques. Dès lors, l'armée de terre a élaboré sa propre doctrine d'usage de ces espaces, afin de concilier leur préservation avec les nécessités de ses missions et entraînements. Ainsi, une directive du 21 janvier 2010⁵⁰ porte sur la préparation opérationnelle et environnement (POE) de l'armée de terre – ce concept est aujourd'hui décliné par celui « d'écOps », qui mêle l'écologique et l'opérationnel.

Il convient ici de souligner que cette prise en compte par l'armée de terre sur ses incidences environnementales ne fait pas de la préservation de la biodiversité l'objectif ultime, primant les autres, de l'institution : l'opérationnel garde l'ascendant, afin de permettre aux forces de répondre aux contrats d'engagement, aux heures d'entraînement allouées. S'il peut

⁴⁶ Ministère des Armées, *Stratégie ministérielle de préservation de la biodiversité à l'horizon 2030*, 2021, p. 4. C'est nous qui soulignons.

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ Données tirées de la directive N°501403/ARM/EMAT/SCPS/BSI/NP du 6 février 2020 relative à la politique de gestion durable des espaces d'entraînement de l'armée de terre, p. 3.

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ Directive N°500029/DEF/EMAT/BSI/STA/LE du 21 janvier 2010 relative à la préparation opérationnelle et environnement (POE) de l'armée de terre.

exercer des contraintes sur les usages par l'armée de terre de ses espaces, l'aspect environnemental lui permet de s'inscrire un peu plus dans la société par les conventions nouées avec les partenaires environnementaux, d'obtenir des lignes de crédit nationales et européennes pour l'entretien de ses espaces d'entraînement et, enfin, de renvoyer une image positive à une population de plus en plus attentive à cette dimension⁵¹. Le 1^{er} RHP et de son camp de Ger peuvent illustrer ce propos.

En effet, le régiment est l'occupant et le responsable du terrain militaire du camp de Ger, créé en 1870 et d'une superficie de 800 hectares. Ce terrain est catégorisé comme ZNIEFF pour ses tourbières et la lande de son plateau. Dès lors, au titre de la conciliation entre activités militaires, préservation de la biodiversité et entretien du camp pour en limiter les risques d'incendie, le 1^{er} RHP a signé, le 9 décembre 2020, une convention de partenariat écologique avec le Conservatoire d'espaces naturels – Occitanie (CEN-O), l'Office français de la biodiversité en Occitanie (OFB-O) et la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) d'Occitanie. Cette convention reconduit la convention initiale portant sur la période 2010-2015 et décline les nouveaux accords-cadres passés entre le ministère des armées et les organismes ou administrations de tutelle des cosignataires locaux : protocole d'accord du 2 avril 2013 avec le ministère de l'Environnement, convention nationale de partenariat écologique du 18 décembre 2015 avec la fédération nationale des conservatoires d'espaces naturels et protocole d'accord du 21 mars 2012 avec l'ONCFS (ex-OFB)⁵². Les termes de la convention – conclue à titre gracieux – illustrent l'apport d'un régiment à la résilience environnementale locale, tout en soulignant ses limites. Concernant ces dernières, le préambule du document rappelle que « *la préparation opérationnelle des unités militaires reste et doit être la priorité sur le terrain de Ger* » : la protection de la biodiversité est une externalité positive, possible, souhaitable, mais cède devant les nécessités militaires. La participation des partenaires écologiques permet toutefois de déployer un « *plan de gestion concerté* » (articles 4 et 5) qui permet notamment de mieux connaître la faune, la flore et le patrimoine du camp, d'en informer les utilisateurs, d'identifier par des visuels adaptés les sites sensibles du camp, de conseiller – en ce qui concerne l'OFB – les gestionnaires du camp sur la connaissance, gestion et maîtrise des populations de loups, de lynx, de sangliers, de chevreuils, etc., de mener des actions de police de l'environnement (pour l'OFB), de lutter contre le braconnage ou encore de lutter contre les atteintes aux espèces protégées de la faune et de la flore. Ces actions permettent la cohabitation sur le camp entre acteurs de l'écosystème, de réduire les risques d'incendie que nous mentionnions par un meilleur entretien des espaces tout en valorisant le camp de Ger aux yeux du public par des actions de communication prévues dans la convention.

Toutefois, concilier ces objectifs n'est, dans les faits, pas toujours aisé. Des divergences sont ainsi apparues entre parties à la convention lorsque le 1^{er} RHP a utilisé une partie du camp pour produire du fourrage à destination de ses chevaux, empiétant sur un des lieux de reproduction de plusieurs espèces d'insectes. Après protestations des partenaires écologiques, le régiment a décidé d'abandonner son projet, donc de se priver de la ressource escomptée. Un exemple positif peut cependant être fourni avec la validation de l'installation de nouveaux

⁵¹ MUXEL Anne, OPILLARD Florian et PALLE Angélique, *op. cit.*, p. 43 : « *le changement climatique est une préoccupation nettement plus saillante parmi les plus jeunes (41 % des 18-24 ans contre 28 % des plus de 65 ans).* »

⁵² Aux vises de la convention locale, p. 1.

obstacles du « *module mangrove* » sur le cours d'eau de la Gélina : les partenaires ont été saisis en amont par le 1^{er} RHP pour s'assurer qu'il n'ait aucune interférence avec un potentiel site d'écrevisse à patte blanche (*Austropotamobius pallipes*), espèce protégée⁵³ et bioindicateur d'une eau pure. L'OFB-O a signalé plusieurs points de vigilance, pris en compte par le détachement du 1^{er} RHP en charge du camp, et un nouveau parcours devrait bientôt être disponible, qui permettra au reste du régiment d'en tirer profit. Ainsi, le régiment s'inscrit pleinement dans les stratégies nationales et européennes visant à renforcer la résilience des espaces naturels face aux dégradations de l'environnement, tout en conciliant ses intérêts propres par un travail étroit avec des partenaires de la société civile.

Un autre exemple, tiré cette fois du 11^e régiment d'artillerie de marine (11^e RAMa), permet d'illustrer l'intérêt pour l'armée de terre de cette stratégie « écOps ». En effet, dans le cadre du Fonds d'intervention pour l'environnement financé par la Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives et en partenariat avec l'agence régionale de l'Office national des forêts (ONF), opérateur Natura 2000 du camp de La Lande d'Ouée dont le régiment est gestionnaire, celui-ci est engagé en 2020 dans un projet environnemental. Ce dernier poursuit un triple objectif : favoriser le retour de la lande humide sur le site, diminuer le risque d'incendie en menant la lutte contre la prolifération des ligneux et, enfin, accroître les surfaces dédiées à l'entraînement des troupes en procédant à l'abattage d'espèces invasives. Ici aussi, intérêts civils et militaires se mêlent au service de la résilience du territoire.

Outre ces aspects environnementaux, qui font écho à la prise en compte des conséquences croissantes du changement climatique dans notre pays, les implantations militaires sont sources, par leur caractère multifonctionnel, d'externalités positives sur l'économie, la démographie et le tissu social de leurs territoires. Lorsque ces derniers sont sujets à des difficultés extérieures à cette présence militaire, celle-ci peut alors faire figure de « *tutrice de résilience* », pour emprunter à Boris Cyrulnik ce terme qu'il applique aux êtres humains.

II. L'implantation locale de l'armée de terre, fruit d'une longue évolution, lui confère un rôle socioéconomique de *tutrice de résilience* dans des territoires fragilisés

La France, « *faite à coups d'épée* »⁵⁴, a vu se constituer de manière progressive une armée professionnelle aux ordres du pouvoir central. Il n'est pas ici question de faire l'anamnèse du fait militaire français en tant que tel, mais plutôt d'étudier la manière dont le rôle territorial de l'armée vis-à-vis de la société a pu évoluer, et ce dans un double objectif : comprendre, à travers l'exemple de la mission du maintien de l'ordre, la manière dont l'armée a pu être conçue comme extérieure à la société, avant d'être encasernée dans des villes peu à peu spécialisées en ce domaine ; inscrire le cas de Tarbes dans le temps long d'une histoire militaire locale qui concourt à faire aujourd'hui du 1^{er} RHP un facteur de résilience sociale, démographique et économique sur un territoire fragilisé.

⁵³ Elle figure par exemple dans les annexes II et V de la directive de l'Union européenne 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de la faune et de la flore sauvages.

⁵⁴ DE GAULLE, Charles, *La France et son armée*, Paris, Plon, 1938, p. 1.

Si l'étude menée ici à partir de l'exemple particulier d'un régiment vis-à-vis de son environnement est rendue possible, c'est du fait de l'immobilité dudit régiment, car celui-ci est encaserné. Or, cette fixation d'une unité dans un lieu donné est un phénomène relativement récent dans l'histoire de notre pays, du moins dans sa dimension systématique : pour ne prendre l'exemple que des régiments de cavalerie, ceux-ci, au XVIII^{ème} siècle, « *changeaient de garnison tous les deux ans* »⁵⁵. L'encasernement progressif s'est historiquement justifié par deux raisons principales : d'une part, celle de protéger les frontières du pays grâce aux villes de garnison, notamment sous la III^{ème} République, qui généralisa par étapes la conscription après la défaite de 1870 ; d'autre part, parce que la mission de maintien de l'ordre à laquelle contribuait l'armée rendait plus difficile le logement de la troupe chez l'habitant. Cet ancrage des unités influe sur deux facteurs d'externalités principaux au niveau local : les infrastructures militaires, qui structurent le paysage et l'économie ; et le recrutement – donc l'emploi et la démographie –, dont l'aspect régional est renforcé dans les faits par la nouvelle organisation territoriale post-1870. L'histoire de Tarbes illustre ces évolutions et la manière dont la multifonctionnalité d'un régiment a pu renforcer les liens sociaux et économiques entre mondes civils et militaires locaux, sans être exemptes de conflictualités.

A. L'encasernement progressif des unités a fait évoluer le rôle social de l'armée, tout en conduisant à des externalités plurielles dans des villes devenues « de garnison »

1. Si le maintien de l'ordre limite d'abord l'inscription des militaires dans les territoires, la structuration des garnisons au XIX^{ème} siècle entérine la place de l'armée dans le tissu social local

i. L'intervention traditionnelle de l'institution militaire pour assurer l'ordre accroît les sources de conflits avec les populations et les municipalités

Avant 1921, date de création de la Garde républicaine mobile – qui ne prend ce nom qu'en 1926 –, l'armée joue vis-à-vis de la société le rôle d'une force de maintien de l'ordre à la discrétion du pouvoir politique. L'armée, particulièrement sa composante terrestre, est pendant longtemps perçue par les pouvoirs publics comme « *le rempart et la garante de l'ordre social* »⁵⁶, tant il est vrai que la question du maintien de l'ordre pose « *presque toujours la question politique suprême* »⁵⁷, celle du pouvoir. Dès lors, l'armée peut prêter main-forte aux forces de police et peut elle-même procéder aux arrestations. Les lois des 10 et 26 juillet 1791, modifiées successivement en 1831, 1848 et 1879, subordonnent à ce sujet l'institution militaire à l'autorité civile aux fins de réquisition contre les attroupements. Une circulaire en date du 7 septembre 1859 établit que les officiers généraux des grands commandements militaires impériaux doivent « *étudier et suivre l'esprit public dans ses mouvements, rechercher et faire*

⁵⁵ GIRODET, Jérôme, *1^{er} Régiment de hussards parachutistes : 1720-1946. Tome 1, Bercheny Houzards*, Saint-Maixent-L'Ecole, p. 44.

⁵⁶ BONIFACE, Xavier, « L'« arche sainte » et ses limites : l'armée, la société et la République », in DREVILLON, Hervé, éd., *Histoire militaire de la France. II. De 1870 à nos jours*, Paris, Perrin, 2022, p. 164.

⁵⁷ HENNINGER, Laurent, « Le maintien de l'ordre en France depuis le XVIII^e siècle », *Revue Défense Nationale*, n° 786, 2016, p. 59.

connaître les causes de ses ondulations (...). C'est pour cela qu'une position supérieure à tous les pouvoirs locaux vous a été faite ». Cette circulaire s'inscrit dans la lignée, notamment, de celle relative aux listes des chefs des sociétés secrètes et meneurs du parti socialiste adressée le 7 décembre 1851 par le ministre de l'Intérieur aux préfets : le pouvoir politique, par ses représentants militaires et civils, entend alors exercer une surveillance du corps social. Ce rôle prépondérant de l'armée fait ainsi dire au général Jean Delmas, cité par Laurent Henninger⁵⁸, que « *l'histoire militaire de la France après 1815 est aussi une histoire du maintien de l'ordre* ».

Or, cette participation au maintien de l'ordre, conjuguée à un « *recrutement régional qui signifie une proximité géographique, culturelle et sociale des recrues avec la population* »⁵⁹, rend de plus en plus difficile au cours du XIX^{ème} siècle la mobilisation de troupes locales, logeant alors chez l'habitant, afin de réprimer ce même habitant qui troublerait l'ordre public. Par exemple, le 17^e régiment d'infanterie, cantonné à Béziers et Agde et au recrutement languedocien, refuse d'appliquer les consignes répressives à l'encontre des viticulteurs du Languedoc ayant pris part aux émeutes de 1907 et fraternise, pour partie, avec eux⁶⁰. Il est à noter que le 1^{er} régiment de hussards, alors en garnison à Niort, participa pleinement, lui, aux opérations de maintien de l'ordre lors de ces événements⁶¹. La crainte de la fraternisation, les pertes lors des interventions de l'armée – neuf morts par exemple à la fusillade de Fourmies le 1^{er} mai 1891 – mais aussi un certain malaise chez les militaires quant à ce rôle vis-à-vis de la société, par exemple lors de l'application des lois laïques de 1902 à 1906⁶², vont conduire à décharger l'armée de cette mission traditionnelle avec la montée en puissance de la gendarmerie, jusqu'à la création des Gardes mobiles en 1921.

ii. *La menace aux frontières et la massification de la conscription vont, elles, conduire à un encasernement généralisé des troupes sur le territoire*

Outre ces difficultés dans le maintien de l'ordre par des troupes logées chez l'habitant, l'appréhension renouvelée de la menace sur l'intégrité du territoire après la défaite de 1870 va conduire à une vaste réforme de l'organisation militaire française, y compris dans sa dimension spatiale. Cette réforme passe notamment par la loi du 27 juillet 1872, modifiée en 1889, 1905 et 1913, qui accroît l'universalisation de la conscription. Dès lors, « *200 000 soldats supplémentaires – soit 50 % de plus qu'avant 1870 – doivent être logés* »⁶³. Or, l'encasernement, « *très progressif à l'aube de la période contemporaine, est encore loin d'être achevé avant la guerre de 1870* »⁶⁴. En réaction, un vaste programme d'édification de casernements est lancé, doublé d'une fortification des frontières permise par la loi du 17 juillet 1874, via le système Séré de Rivières et ses cent-soixante-six forts. Celui-ci fait écho au projet étatique ancien de sanctuariser les frontières du pays par des villes érigées en places-fortes,

⁵⁸ *Ibid.*, p. 60.

⁵⁹ BONIFACE, Xavier, *op. cit.*, p. 165.

⁶⁰ « Six cents soldats se mutinent », *Le XIXe Siècle*, 23 juin 1907, p. 2.

⁶¹ GIRODET, Jérôme, *op. cit.*, p. 67.

⁶² BONIFACE, Xavier, « L'armée et le maintien de l'ordre lors de l'application des lois laïques (1902-1906) », *Inflexions*, n° 31, 2016, pp. 183-191.

⁶³ BONIFACE, Xavier, « Refaire l'armée française », DREVILLON, Hervé éd., *op. cit.*, p. 120.

⁶⁴ CREPIN, Annie, « Les forces armées et la société », DREVILLON, Hervé éd., *Histoire militaire de la France. I. Des Mérovingiens au Second Empire*. Perrin, 2018, p. 740.

projet qui modèle profondément le territoire national et qui veut, déjà, le rendre « résilient » aux chocs exogènes que constituent les invasions. Ainsi, l'ouvrage collectif *L'armée et la ville dans l'Europe du Nord et du Nord-Ouest. Du XV^{ème} siècle à nos jours* fait état, à partir du règne d'Henri IV (1589-1610), d'une nouvelle logique de sanctuarisation des frontières liée, notamment, aux guerres avec l'Espagne⁶⁵. Cette consolidation des frontières s'ajoute à une dynamique de pacification et de démilitarisation interne – illustrée par la démolition des fortifications de Paris. Selon cette étude, cette dynamique duale renforce donc la prééminence des villes aux frontières du pays comme gardiennes de l'intégrité de celui-ci, avec par exemple la fortification de « *treize places de guerre* » sur les Pyrénées. En outre, le système Séré de Rivières prolonge et rappelle les modernisations et aménagements effectués par Vauban au XVII^{ème} siècle : pour ce dernier, « *la défense du royaume se concevait dans son ensemble et de façon systémique* », pour citer un autre travail de Laurent Henninger⁶⁶. Celui-ci fait de Vauban, au-delà de son rôle dans la sanctuarisation des frontières de la France, l'inventeur de « *l'approche globale* » du fait militaire, conçu en lien avec les ressources humaines, fiscales ou agricoles du pays. Cette théorisation illustre à nouveau les interactions profondes entre l'organisation militaire et le pays qui la soutient : toutes proportions gardées, cette vision de Vauban d'un État-stratège orchestrant la défense du pays à partir de l'ensemble de ses forces vives peut être mise en perspective avec l'idée d'une résilience globale englobant forces civiles et armées.

Pour revenir aux grands travaux d'infrastructures militaires de la III^{ème} République, ceux-ci conduisent à dépenser cent-quarante-millions de francs de 1875 à 1910 pour construire cent-cinquante casernes et quartiers⁶⁷. Le choix des places fortes découle notamment de la loi du 24 juillet 1873 sur l'organisation générale de l'armée, laquelle divise la métropole en dix-huit régions militaires, auxquelles correspondent autant de corps d'armée créés par un décret du 28 septembre 1873. La garnison de Tarbes est alors rattachée au XVIII^{ème} corps d'armée. Cette réorganisation territoriale, pour Xavier Boniface, vise tant à « *rapprocher la nation de son armée* »⁶⁸, à accélérer la mobilisation, qu'à faciliter le maintien de l'ordre, dont l'armée conserve alors pour un temps la mission.

iii. Dès lors, une concurrence entre municipalités va se développer pour l'accueil d'une garnison, source d'emplois et de retombées économiques

L'organisation de la carte militaire à l'issue de la réforme de 1873 fonctionne administrativement par grands régions. Toutefois, si le recrutement doit théoriquement se faire à l'échelle nationale – notamment afin d'éviter les collusions entre troupes et populations –, en réalité, « *le recrutement régional, moins onéreux et plus facile à mettre en œuvre, s'impose rapidement dans les faits* »⁶⁹. C'est ce biais local qui a pu conduire aux fraternisations de 1907

⁶⁵ BRAGARD, Philippe ; CHANET, Jean-François ; DENYS, Catherine ; GUIGNET, Philippe (eds), *L'armée et la ville dans l'Europe du Nord et du Nord-Ouest. Du XV^{ème} siècle à nos jours*, UCL, 2012, p. 8.

⁶⁶ HENNINGER, Laurent, « Vauban », *Revue Défense Nationale*, n° 833, 2020, p. 116.

⁶⁷ BONIFACE, Xavier, *ibid.*, p. 120.

⁶⁸ BONIFACE, Xavier, « La réforme de l'armée française après 1871 », *Inflexions*, n° 21, 2012, p. 44., citant ici ROYNETTE, Odile, « *Bons pour le service* ». *L'expérience de la caserne en France à la fin du XIX^e siècle*, Paris, Belin, 2000, p. 112.

⁶⁹ BONIFACE, Xavier, *ibid.*, p. 44.

précitées et qu'Henri Bergé, alors lieutenant-colonel, préconisait en 1871 d'éviter. Dans son ouvrage *Études sur la réorganisation des forces militaires de la France*⁷⁰, il cite l'article 1^{er} de la loi du 19 fructidor an VI, « *Tout citoyen français est soldat* », pour établir que la défaite de 1870 résulte précisément de l'état inverse, tout soldat étant devenu citoyen, se laissant gagner par l'influence de son environnement et de ses préoccupations. Il propose en réaction un système de casernement tournant entre régions militaires : les troupes y seraient « *complètement étrangères à l'esprit de province qu'il est important d'éviter* »⁷¹. La problématique du lien entre recrues et garnisons locales s'inscrit de manière ancienne dans le débat sur la mobilisation de conscrits loin de leur lieu de recrutement : Annie Crepin cite ainsi des préfets qui, au début du XIX^{ème} siècle, réclament à l'État une « *politique de proximité* », prenant l'exemple du préfet du Morbihan qui déplore que les conscrits de son département soient encasernés dans le Lot ou le Cantal plutôt que dans leur région d'origine⁷².

Ainsi, avec la généralisation de l'encasernement et la massification de la conscription, le recrutement local devient une des externalités principales des implantations militaires, renforçant l'intérêt pour les villes d'accueillir une garnison pérennisée par la nouvelle carte militaire. C'est en effet « *par intérêt, patriotisme ou opportunisme* », « *escomptant des retombées financières, une forme de prestige (...) ou une assurance pour le maintien de l'ordre* »⁷³ que les villes sollicitent l'accueil d'unités en participant au financement de leurs infrastructures. Dès lors, une « *véritable compétition* »⁷⁴ entre municipalités va se développer au cours du XIX^{ème} siècle finissant. Jean-François CHANET⁷⁵ cite ainsi un article publié dans *l'Avenir militaire* en date du 21 avril 1877. Celui-ci énumère quelques-uns des avantages justifiant tel intérêt des autorités locales pour l'implantation militaire : outre les « *services divers que rend une troupe armée pour le maintien du mot d'ordre* », y sont mentionnés « *les secours en cas d'incendie ou d'inondation, des bras mis, à l'époque de la moisson, à la disposition des agriculteurs et de toutes sortes d'avantages de ce genre dont l'appât a assez souvent porté des magistrats de certaines villes qui n'avaient pas de garnison à postuler pour en avoir* ». L'incidence économique d'une unité militaire est ici caractérisée, de même que son rôle en cas de catastrophe naturelle locale, illustrant un point que nous avons développé.

L'inscription de l'armée dans son environnement socio-économique répond donc à plusieurs déterminants : volonté nationale de maintenir l'ordre social et de sanctuariser les frontières ; volonté locale d'accueillir une institution pourvoyeuse de retombées économiques et facteur de paix sociale. À ce titre, l'histoire de Tarbes illustre tant la conflictualité entre institutions civiles et militaires liée au maintien de l'ordre et aux usages pour les ressources foncières que la volonté des autorités de participer à la « *compétition* » afin de spécialiser la ville dans l'accueil de troupes, ceci pour bénéficier d'externalités positives sur le territoire.

⁷⁰ BERGÉ, Henri, *Études sur la réorganisation des forces militaires de la France*, Tarbes, 1871, 321 p.

⁷¹ *Ibid.*, p. 50.

⁷² CREPIN, Annie, *op. cit.*, p. 732.

⁷³ BONIFACE, Xavier, « 3. Refaire l'armée française », *op. cit.*, p. 120.

⁷⁴ BRAGARD, Philippe ; CHANET, Jean-François ; DENYS, Catherine ; GUIGNET, Philippe (eds), *op. cit.*, p.50.

⁷⁵ CHANET, Jean-François, *Enraciner la nation en France (XIX^e siècle-XX^e siècle). Armée nouvelle et république conservatrice (1871-1879)*, Paris I, 2002, p. 319.

2. Le cas de Tarbes, devenue progressivement ville de garnison, illustre les enjeux liés aux interactions locales entre mondes civil et militaire

i. L'histoire militaire locale illustre l'importance économique de l'armée, tout en soulignant la difficile cohabitation avant l'encasernement des troupes

Si, au XVI^{ème} siècle, « *une bonne ville de place forte, bien ravitaillée, artillée et fournie de toutes choses nécessaires pour soutenir un siège et nourrir une garnison et un secours, est le sauvement de tout un royaume* »⁷⁶, force est alors de constater que Tarbes paraît, depuis le début du XIX^{ème} siècle au moins, pouvoir prétendre à cette qualité de place forte concourant au « *sauvement* » du pays.

L'histoire militaire de la préfecture des Hautes-Pyrénées est en effet ancienne. Les archives municipales de Tarbes conservent ainsi les registres contentieux des plaintes des habitants liées au logement des « *gens de guerre* ». On peut à ce titre relever l'affaire en date du 5 avril 1678, dite « *Melet* », du nom d'un chirurgien qui porta contre la ville une réclamation d'exemption de logement militaire desdits gens de guerre⁷⁷. Les écrits sont difficilement lisibles mais l'affaire en elle-même illustre une relation entre mondes civil et militaire non exempte de conflictualité. Ces archives renseignent également sur la ville de garnison qu'était Tarbes au début du XIX^{ème} siècle, là encore par un prisme contentieux. En effet, le registre des délibérations du conseil municipal sur la période du 23 mars 1804 au 15 mai 1813 contient la délibération du 6 mai 1811 : les édiles débattent alors de la question du dépôt du 116^e régiment d'infanterie⁷⁸. Celui-ci, dans le contexte de la guerre d'indépendance espagnole, doit évacuer la caserne des Ursulines, sise à Tarbes, car elle est temporairement transformée en hôpital de campagne. On lit ainsi que « *Cette troupe a dû être logée chez l'habitant, parce que cet hôpital, d'après une décision ministérielle, doit être mis en activité sans délai* ». En réaction, et en s'appuyant sur un décret impérial du 10 avril 1806, le major du régiment demande au maire de désigner vingt maisons de particuliers à Tarbes, pour loger dans chacune seize soldats et un sergent, soit trois cent quarante hommes, pour une durée de cinq jours. Le maire cherche alors à « *soulager d'un aussi pesant fardeau* » les habitants en trouvant un local, en concertation avec le major. « *L'église des Cordeliers, pour sa partie occidentale* », est désignée, moyennant quatre cent quatre-vingts francs de dédommagement – dont trois cents sont abondés par le major et cent quatre-vingts par la municipalité. Cette affaire nous semble intéressante à plusieurs points de vue. Elle illustre d'abord la présence ancienne de troupes à Tarbes, confirmée par les registres de troupes des archives du Service historique de la Défense, à Vincennes, qui citent par exemple le 25^e régiment de chasseurs à cheval comme unité rattachée à Tarbes en l'an XII (1803). En outre, dans le terme de « *fardeau* » utilisé pour qualifier l'hébergement de la troupe chez l'habitant, on perçoit la nécessité ultérieurement concrétisée de décharger communes et populations du logement des soldats. L'encasernement de la III^{ème} République et la volonté des villes comme Tarbes d'y concourir prend ainsi un aspect social et local qui complète, nous semble-t-il, les considérations nationales à ce sujet. Le dédommagement offert conjointement

⁷⁶ BRAGARD, Philippe ; CHANET, Jean-François ; DENYS, Catherine ; GUIGNET, Philippe (eds), *Ibid.*, p. 7.

⁷⁷ BB5, n°489, *Délibération du corps de ville du 6 février 1678 au 29 juillet 1678*, archives municipales de la ville de Tarbes.

⁷⁸ 1D1/1, *Registre des délibérations du conseil municipal du 23 mars 1804 au 15 mai 1813*, archives municipales de la ville de Tarbes, p. 191.

par l'armée et la municipalité pour l'occupation d'un terrain privé illustre, lui, une incidence économique ancienne d'une implantation militaire, tout en soulignant l'existence de rapports entre acteurs locaux. Enfin, apparaît dans ce contentieux un bâtiment caractéristique de la vocation militaire de Tarbes, celui dit des Ursulines.

Ici, il nous faut revenir sur *Les Hautes-Pyrénées. Étude historique et géographique du département depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours avec une description des principales villes* du capitaine Bois. Celui-ci, répondant à une commande du colonel Lamiraux, alors chef de corps du 53^e RI caserné à Tarbes, retrace dans cet ouvrage l'histoire de la ville et de sa région. Son chapitre « *Administration et établissements militaires* » détaille ainsi les différentes implantations tarbaises de l'armée à date de sa rédaction : « 1^o les casernes des Ursulines et de la Gare ; 2^o les quartiers Larrey et Soult ; 3^o l'hôpital de la Clôture ; 4^o l'École d'artillerie ; 5^o l'établissement de la remonte ; 6^o l'Arsenal ». En ce qui concerne la caserne des Ursulines, sa dénomination religieuse trouve son explication à la page 160 de cet ouvrage : couvent de religieuses fondé en 1611, il devient à la Révolution « *bien national* » ; successivement « *converti en haras, en caserne de cavalerie et en hôpital militaire temporaire, il servit de quartier de cavalerie pendant la fin des guerres du premier Empire, et ne cessa d'être affecté au casernement de cette arme que le 7 juin 1877, jour où il fut occupé par le dépôt du 53^e de ligne* ». Cette vocation militaire fit connaître l'ancien couvent des Ursulines comme la caserne Dembarrère. Notons que sa transformation en hôpital, évoquée en 1806, cause à nouveau, en 1809, le déménagement temporaire de la troupe qui l'occupait – en l'espèce, « *le dépôt du 12^e cuirassiers* », soit « *250 hommes et 100 chevaux* », ce qui donne un ordre de grandeur de cette implantation.

Cette occupation par le seul dépôt du 12^e régiment de cuirassiers semble toutefois en-deçà des capacités historiques du lieu : on trouve dans l'*Annuaire statistique du département des Hautes-Pyrénées*, écrit en 1807 par Pierre-Toussaint de Laboulinière, secrétaire général de la préfecture locale, une description de l'ancien couvent alors militarisé et qui, bien qu'en piteux état, « *pourrait loger un régiment de cavalerie* »⁷⁹ – entendu avec ses effectifs complets. Dans ce même ouvrage, le secrétaire général insiste toutefois sur le « *peu de chose* » à laquelle est réduite l'administration militaire locale, la caserne de Tarbes exigeant « *de grandes réparations pour remplir le but auquel elle est destinée* »⁸⁰. Force est de constater que la situation est différente à la date à laquelle écrit le capitaine Bois, dont l'énumération des infrastructures militaires en 1884 souligne également une des spécificités de Tarbes : sa vocation « *interarmes* ». En effet, casernes d'infanterie et école d'artillerie côtoient quartiers de cavalerie, avec des échos jusqu'à nos jours, Tarbes étant l'unique ville française à accueillir un régiment de cavalerie et un régiment d'artillerie – le 35^e régiment d'artillerie parachutiste (35^e RAP). La présence de troupes montées à Tarbes du XIX^{ème} siècle à la Première Guerre mondiale, du 25^e chasseurs aux 1^{er}, 2^e, 5^e, 9^e et 10^e hussards, peut notamment s'expliquer par l'élevage ancien de chevaux réputés dans la région de Tarbes, les chevaux navarins. Ceux-ci, ressource locale propre, peuvent expliquer le choix de Tarbes comme garnison de cavalerie, choix qui perdure aujourd'hui. La volonté constante des élus locaux d'accueillir une telle garnison explique également cette localisation.

⁷⁹ DE LABOULINIÈRE, Pierre-Toussaint, *Annuaire statistique du département des Hautes-Pyrénées*, Tarbes, 1807, p. 289.

⁸⁰ *Ibid.*, p. 290.

ii. ***L'implantation militaire à Tarbes tient à la présence d'une ressource spécifique autant qu'à la volonté des édiles d'accueillir une garnison source d'externalités***

On apprend en effet en visitant les actuels haras de Tarbes que ceux-ci sont établis en 1806 par Napoléon 1^{er} afin de fournir à ses troupes en Espagne des montures qui, par des croisements à partir du cheval local, donnent naissance à une des variantes de la race anglo-arabe. En 1835, les haras de Tarbes fournissent ainsi 35 % des chevaux destinés à la cavalerie légère – dont les hussards font partie. C'est pourquoi la statue de Ferdinand Foch, natif de la ville et réalisée par le tarbais Firmin Michelet, qui trône depuis 1935 devant le quartier Larrey où est caserné le 1^{er} RHP, représente le maréchal sur le cheval « navarin » Marboré, issu des haras locaux. Cet hommage aux pertes subies par ces montures durant la Première Guerre mondiale n'est pas anodin : une ressource naturelle, ici équine, est valorisée par la présence de l'armée, ce qui entretient de ce fait un avantage comparatif pour la ville qui perdure – les haras, toujours en activité, représentent l'une des attractions de la ville. L'externalité positive de l'armée est ainsi caractérisée et s'ajoute au renforcement de cette composante de l'identité locale qu'est la tradition équestre.

Ainsi, le rôle que jouent les quartiers de cavalerie à Tarbes est central dans l'histoire militaire locale. Décrits comme « *magnifiques* » par le capitaine Bois à la page 161 de son ouvrage, les quartiers Larrey et Soult – ce dernier est occupé par le 35^e RAP – illustrent le lien entre institutions civiles et militaires dans l'environnement local. En effet, la construction du premier débuta lorsque le conseil général du département émit en 1816 un vœu pour la construction d'une caserne de cavalerie dans la ville. Le ministre de la Guerre, Aimé Marie Gaspard de Clermont-Tonnerre, donna son approbation le 19 octobre 1824 : l'adjudication des travaux eut lieu le 31 décembre de la même année, et l'ordonnance qui autorise l'acquisition des terrains est en date du 16 juillet 1826. Les travaux débutent en 1827 et courent jusqu'en 1857 (*annexe n°1*). Ce quartier est ensuite affecté au régiment de cavalerie en garnison à Tarbes, avant d'être occupé à partir de 1872 par l'artillerie. Si l'ouvrage du capitaine Bois a permis de reconstituer cette chronologie, il faut ici souligner l'apport précieux de l'actuel président de l'amical du 1^{er} RHP, le lieutenant-colonel Raymond Baudour, qui nous a permis d'utiliser les résultats de sa propre recherche de 2012 sur le « grand quartier de cavalerie » qu'est le quartier Larrey. On y retrouve bien la trace du vœu émis auprès des instances nationales par les autorités civiles, en l'occurrence Jean-François Paul Fosseries, maire de Tarbes, et le conseil général des Hautes-Pyrénées pour la construction d'un quartier de cavalerie.

Après approbation du ministre de la Guerre, les recherches de R. Baudour nous apprennent que le coût de construction, évalué à cinq cent mille francs, est alors partagé entre municipalité et conseil général : cet investissement attend nécessairement un retour, qui peut être lié aux débouchés qu'offre un régiment de cavalerie au commerce équin local, ainsi qu'au commerce de détail en général eu égard aux effectifs d'une unité constituée. Un rapport de la direction du génie de Bayonne qui précède en 1824 l'approbation ministérielle, cité par R. Baudour, énumère à ce sujet les raisons favorables au choix de Tarbes. On y trouve précisément la proximité d'un élevage d'étalons dans les haras tarbais, la modicité du prix du fourrage ainsi que les bienfaits des eaux minérales locales pour le traitement des maladies chevalines ; au-delà de ces aspects équestres, la proximité de la frontière espagnole est soulignée. L'expédition d'Espagne d'avril 1823, menée par la France afin de rétablir le roi

Ferdinand VII sur son trône et qui illustre l'instabilité politique outre-Pyrénées, a alors probablement fourni un argument décisif en faveur de Tarbes. Toutefois, l'évaluation de cinq cent mille francs est par la suite revue à la hausse, ce qui fait à nouveau intervenir les finances publiques locales. En effet, le projet du capitaine du génie en chef Théodore Choumara, soumis pour approbation à l'administration centrale et retenu par le ministre de la Guerre le 11 août 1826, fait état d'un coût total de six cent sept mille. Or l'approbation donnée par le ministère de la Guerre compte sur une participation déjà provisionnée de la ville de Tarbes à hauteur de deux cent vingt-cinq mille francs, et même plus : « *Il n'est guère douteux que vu le haut intérêt pour la ville de Tarbes de voir former cet établissement afin d'avoir un Régiment de cavalerie pour garnison, et vu les dispositions bien connues du conseil général de Département et du conseil Municipal de la ville, elle ne bornera point cette subvention à ladite somme de 225 000 francs* ».

Cette implication de la ville dans le financement justifie que les édiles expriment leur impatience face à la lenteur des travaux. Ainsi, au cours du conseil municipal du 28 juin 1829, le maire de Tarbes rappelle « *que depuis 10 ans il était question de la construction dans la ville de Tarbes d'un quartier de cavalerie, qu'il avait été assigné au département et à la ville en contingent de la somme de 225 000 francs – depuis longtemps réalisé et mis à la disposition de l'administration de la Guerre (...) que les terrains avaient été acquis dès 1824 et que l'on remarquait à peine le commencement de 4 écuries (...)* ». Si la construction du quartier dure jusqu'en 1857, c'est notamment du fait de changements dans les entrepreneurs chargés de conduire les travaux et d'avancer les frais. En outre, ce projet nécessite d'importants réaménagements urbains, entraînant cette fois des externalités que l'on peut qualifier de négatives sur la population locale. Le procédé de l'expropriation pour cause d'utilité publique, fondé alors sur la loi du 5 mai 1844, est utilisé dans les dernières années du chantier afin d'étendre les terrains constructibles. R. Baudour prend ainsi l'exemple du tarbais Jean Pécune, dont l'expropriation est confirmée par un jugement du tribunal civil de Tarbes en date du 20 mai 1853 (*annexe n°2*). Ce procès n'illustre en réalité que l'une des facettes contentieuses du lien entre mondes civil et militaire localement.

iii. Cette présence militaire, qui n'est pas exempte de conflits, va se renforcer sous la III^{ème} République, conduisant à un réel investissement public dans la ville

L'aspect épisodiquement contentieux des relations entre civils et militaires sur le plan local, par l'exemple des expropriations, vient ainsi rappeler que l'encasernement, s'il réduit les conflits liés au logement de la troupe chez l'habitant, est également porteur de tensions sur le foncier local ainsi qu'à propos des financements engagés par les édiles territoriaux. En outre, le cas d'espèce tarbais illustre l'autre aspect conflictuel du lien armée-société, le maintien de l'ordre. Le 5 mai 1859, devant le refus des habitants de payer des droits de place perçus par la ville au marché local, l'armée intervient, occasionnant sept morts parmi la population locale⁸¹. Une autre source de tensions se retrouve également dans les rapports entre administration centrale et services de la ville. Elle est rapportée par le capitaine Bois à la page 165 de son ouvrage : à la suite de la création d'un dépôt de remonte à Tarbes en 1846, chargé de la sélection

⁸¹ BOIS, M., *Les Hautes-Pyrénées. Etude historique et géographique du département*, Tarbes, 1884, p. 181.

et de la formation des chevaux pour les unités hippomobiles de l'armée, la ville veut établir ces montures dans la caserne des Ursulines⁸². Or, « *le ministre de la Guerre s'y opposa et mis la municipalité de Tarbes en demeure de procurer à la succursale de remonte un local assez spacieux, indépendant, sous peine de la retirer à la ville* ». Cet épisode local évoque la mise en compétition des villes pour l'accueil des unités militaires : si celui-ci n'est pas jugé satisfaisant, l'administration centrale peut délocaliser ses implantations dans des municipalités plus accommodantes. Enfin, si le choix de Tarbes a pu se justifier alors par sa proximité avec une frontière espagnole instable, c'est au contraire son éloignement de l'Alsace-Moselle qui va conduire, à partir de 1870, à renforcer la spécialisation tarbaise dans l'accueil des troupes et des industries de défense.

En effet, le quartier Sout, lui, a été construit de 1873 à 1879, dans la période que nous évoquons d'encasernement des troupes, notamment aux frontières du pays. Concomitamment, la « *caserne de la Gare* », ou caserne Reffye, qui abrita le 53^e RI, est décrite par le capitaine Bois comme « *en construction depuis 1875* ». Cette date laisse à penser que ces deux ensembles militaires s'inscrivent dans le vaste programme de cent cinquante casernes bâties durant cette période et auquel Tarbes semble s'être portée candidate. Or cette intense activité de construction implique des financements à la hauteur des aménagements à réaliser. Là encore, la participation importante des deniers locaux souligne les retours attendus par les édiles sur la ville. À ce propos, un dossier qui permet d'éclairer les sous-jacents financiers de ces infrastructures nous a été fourni par Jean-François Chanet. Il contient notamment des extraits des registres des délibérations du conseil municipal de Tarbes entre 1874 et 1878 : on y trouve la trace d'une avance d'un million de francs, consentie par le conseil général des Hautes-Pyrénées à l'État sur les années 1876 à 1878 afin de financer « *les dépenses du casernement à Tarbes* ». Cette somme provient d'un emprunt contracté le 24 octobre 1874 par le conseil général auprès de la Caisse des dépôts et consignations, au taux de 5 %. L'argent permet ainsi de lancer les travaux, étant précisé par la délibération du 21 novembre 1874 que « *les nouvelles constructions appartiendront en totalité à l'État qui par conséquent en aura l'entretien à sa charge* ».

En parallèle de ces bâtiments, l'ancien séminaire de la ville, lui aussi converti selon le capitaine Bois à des fins de stockage et d'hébergement militaires après la Révolution, accueille à partir de 1872 l'école d'artillerie. Celle-ci complète le panel militaire local, en ajoutant peut-être une dimension supplémentaire sur la sociabilité des élites tarbaises, en ce qu'elle instruit et donc réunit un nombre important d'officiers. Ceux-ci contribuent en effet à une forme de notabilité locale, avec ses rendez-vous et ses pratiques. Pour ne citer qu'un exemple, l'*Historique du 53^e RI*⁸³ fait état de concours pluriannuels organisés entre officiers de la garnison – ainsi de celui qui se tient à Bagnères-de-Bigorre du 4 au 11 mai 1879 à l'initiative des officiers du 114^e régiment territorial, avec la participation de ceux des 14^e et 24^e d'artillerie, du 53^e d'infanterie et de la 3^e compagnie de cavalerie de remonte. On voit bien à travers ces exemples toute la dimension socio-économique des implantations militaires locales, dont les financements conséquents irriguent le secteur de la construction et qui, par le nombre des hommes qu'elles permettent d'accueillir, font de Tarbes une ville de garnison à part entière.

En outre, cette période voit l'installation à Tarbes d'une industrie de défense appelée à façonner tant l'économie que l'identité locale – avec des conséquences à la hauteur de son

⁸² En annexe n° 3 le plan d'agrandissement des Ursulines correspondant à ce projet, daté de 1840.

⁸³ DUVAL (capitaine), *Historique du 53^e régiment d'infanterie de ligne*, Pau, 1892, p. 46.

importance lors des périodes de décroissance, comme récemment. De fait, si « *Tout le monde connaît aujourd'hui, du moins de nom, l'Arsenal de Tarbes* »⁸⁴, c'est aussi parce que son implantation locale découle de circonstances exceptionnelles. Face à l'avancée prussienne sur Paris en 1870, le colonel de Reffye, alors directeur des ateliers d'armement de Meudon, transfère l'essentiel de ses machines et de sa production à Tarbes, loin du front. À l'instar du capitaine Bois, on peut « *se demander pourquoi le colonel de Reffye vient à Tarbes plutôt qu'en tout autre endroit* » : il n'est cependant pas exclu qu'outre l'éloignement géographique et le fleuve Adour permettant à la fonderie de fonctionner, la spécialisation militaire de la ville ait pu jouer en sa faveur. Ce déplacement est en effet concomitant de celui de l'école d'artillerie et de l'expansion de la garnison : le colonel, inventeur du canon portant son nom, a pu voir dans ce regroupement une source potentielle d'externalités, pour avoir des retours sur les armes produites ou pour employer d'anciens artilleurs. Les conséquences sont importantes pour la ville : l'arsenal de Tarbes va employer jusqu'à 12 000 personnes, avant de voir son activité diminuer et cesser définitivement en 2006, quand 3 000 salariés environ restaient tout de même employés sur le site. Ce déclin a causé un réel choc économique à Tarbes : s'il faut souligner les nombreux efforts déployés par les pouvoirs publics, l'actuel quartier de l'Arsenal ne concentre plus qu'environ 1 200 emplois, selon Pascal Claverie. Pour une municipalité majoritairement communiste entre 1953 et 2001, cette désindustrialisation a également entraîné une fragilisation de l'identité locale avec la perte d'un des symboles de la ville. L'armée en reste l'un des plus puissants, dans la mesure où elle représente, malgré les chocs économiques et démographiques, un facteur de stabilité et d'identification locale.

iv. L'étude de l'héraldique des régiments tarbais illustre, jusqu'à aujourd'hui, les interactions entre identités militaires et civiles au sein du territoire

Quantifier l'attachement identitaire d'un territoire à une unité militaire n'est, par nature, pas chose aisée. Si nous croyons volontiers Pascal Claverie lorsqu'il nous parle de « *mariage* » entre Tarbes et ses régiments, tant l'histoire de la ville comme les exemples récents – par exemple l'acclamation du 1^{er} RHP au retour de l'opération Daguet en 1991 – plaident en faveur d'un réel attachement du territoire à son identité militaire, ce lien est difficile à évaluer. Or cette question de l'identité, de l'identification à un territoire, nous semble importante dans le cadre de la résilience morale d'un territoire comme celui de Tarbes, touché par la désindustrialisation et démographiquement en perte de vitesse. M. Claverie, précisément, faisait du rugby et de l'armée deux des piliers d'une identité tarbaise fragilisée en outre par le contexte socio-économique local : le premier n'étant plus au faîte de sa gloire, c'est là aussi l'armée qui fait figure de pôle de référence et de stabilité. Faute de pouvoir mener un sondage auprès de la population locale, lequel aurait en outre rencontré des limites pour exprimer finement ce lien identitaire armée-population, nous avons ici choisi de partir du versant opposé.

En effet, si la présence de l'armée entraîne des externalités économiques et sociales sur le territoire, elle est elle-même sujette à une forme d'imbrication avec son environnement qui renforce son rôle d'acteur local à part entière. Pour mesurer ce lien social du point de vue de l'institution militaire, nous avons choisi d'étudier l'héraldique des différentes unités de la

⁸⁴ BOIS, M., *op. cit.*, p. 166.

garnison de Tarbes depuis le début du XX^{ème} siècle. C'est en effet, aux dires de Luc Binet⁸⁵, surtout dans la période entre les deux conflits mondiaux que les régiments français adoptent des blasons et héraldiques, notamment du fait d'une massification de la conscription. Cette pratique rappelle d'autant plus l'identification régionale des troupes de l'Ancien Régime que ces unités, pour partie composées de réservistes ou d'appelés issus des mêmes territoires, adoptent sur leurs emblèmes des symboles locaux. Dans le cas de Tarbes, la présence régulière – et encore actuelle – des Pyrénées, d'un isard ou des armoiries de la ville témoigne d'un réel attachement des unités implantées localement vis-à-vis du territoire. L'héraldique inscrit donc ici l'armée dans le temps long de l'identité locale, dépassant les changements de constitutions politiques du pays.

Ainsi, les unités du XVIII^{ème} corps d'armée en garnison à Tarbes arborent régulièrement des symboles régionaux. Le 14^e régiment d'artillerie, à Tarbes de 1872 à 1914, réalise à ce titre l'ébauche d'un insigne avec un béret montagnard (projet 1939, *annexe n° 4*). Le 24^e régiment d'artillerie, qui vit notamment Ferdinand Foch servir dans ses rangs, est formé dans cette ville en 1871, avant de partir à La Rochelle pour finalement revenir dans les Hautes-Pyrénées en 1919. L'affiche de recrutement, au temps de l'Occupation, met en avant le blason du régiment, sur lequel se retrouvent les Pyrénées. Dans cette même période, l'école de cadres, à Tarbes de 1944 à 1945, place sur son blason une croix de Lorraine qu'encadrent les Pyrénées. La présence de ces montagnes, accompagnées d'un isard, se retrouve également sur l'insigne du dépôt du 2^e régiment de hussards (2^e RH), caserné à partir de 1921 dans le quartier Larrey (*annexe n° 5*). Durant la Seconde Guerre mondiale, cette unité a fourni des cadres et militaires pour le régiment des forces françaises de l'intérieur dit « de Bigorre », lequel fit revivre de manière éphémère le nom de ce régiment d'Ancien Régime rattaché à la région tarbaise.

Enfin, au-delà des symboles régionaux, l'adoption par certaines unités des armoiries de la ville contribue à affirmer le lien ancien entre l'identité locale et les unités militaires. La présence des armes d'une ville sur les tenues régimentaires a en effet son importance : elle est décrite par Éric Chasboeuf et Pascal Bugis, pour le cas de Castres et de son 8^e régiment parachutiste d'infanterie de marine (8^e RPIMA)⁸⁶, comme symbolisant « *l'acte officiel d'union* » que constitua le parrainage du régiment par la ville le 5 juillet 1997. Ainsi, « *profondément attachés à la symbolique qui figure sur leurs uniformes, les militaires du 8 portent les armes de Castres avec fierté et reconnaissance car elles en font des acteurs de la vie de la cité* »⁸⁷. Dans le cas tarbais, le 513^e groupe de transports (GT) et le 420^e bataillon de commandement et de soutien parachutiste (BPCS), aujourd'hui dissous mais autrefois rattachés à la 11^e division parachutiste, arboraient sur leurs blasons respectifs celui de la ville de Tarbes, écartelé d'or et de gueules (*annexe n° 6*). En outre, le 35^e RAP, longtemps caserné à Vannes, fait certes figurer l'hermine bretonne sur ses armes mais y a également adjoint le blason de Tarbes, ville où il stationne à plusieurs reprises avant de s'y installer de manière pérenne en 1975 (*annexe n° 7*). Le fait que le régiment ait été commandé, avant même son casernement à Tarbes, par Ferdinand Foch de 1903 à 1905 n'est peut-être pas étranger à ce lien ainsi affiché avec la ville. L'héraldique est, de fait, bien plus qu'un symbole.

⁸⁵ Nous remercions ici Luc Binet pour son aide précieuse. Les exemples présentés ici sont issus des collections de son bureau, le bureau Symbolique terre au sein du Service historique de la Défense

⁸⁶ CHASBOEUF, Éric et BUGIS, Pascal, « Un régiment. Une ville. Le 8^e RPIMA et Castres », *Inflexions*, n°20, 2012, pp. 137-141.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 140.

Enfin, c'est presque à regret qu'il convient de relever ici que les montagnes présentes sur le blason du 1^{er} RHP ne symbolisent pas les Pyrénées mais plus probablement les Carpates, ledit blason étant issu des armes du comte de Bercheny, Hongrois de son état (*annexe n° 8*). Cette malice de l'histoire écartée, nous pouvons *in fine* conclure à une réelle connexion entre l'héraldique des régiments tarbais et les symboles de leur environnement. Si la présence de l'armée entraîne des conséquences multiples sur une ville, ce lien n'est pas à sens unique – au contraire, acteur local important, l'armée s'inscrit dans l'identité du territoire qui l'adopte. Ainsi, elle fait d'autant plus figure de pôle d'attraction économique et de repère identitaire qu'elle apparaît ancrée dans le tissu local, par les symboles comme par les liens socioéconomiques. Ceux-ci représentent aujourd'hui, pour une ville comme Tarbes, un facteur de résilience essentiel.

B. Actuellement, malgré la réorganisation de la carte militaire, l'armée de terre joue, à travers divers canaux, un rôle essentiel dans la résilience socioéconomique locale

Si le passé militaire de Tarbes illustre le rôle ancien de l'armée de terre comme facteur d'externalités pour un territoire, l'étude actuelle du 1^{er} RHP permet d'affiner l'analyse en dégagant plusieurs canaux de transmission des effets positifs d'une unité militaire. Pour ce faire, il convient tout d'abord de partir des travaux ayant étudié l'incidence économique des régiments, notamment lors de leur dissolution ou départ d'un territoire, pour appliquer les outils économétriques au cas tarbais. En outre, les témoignages et données obtenus auprès du 1^{er} RHP – et croisés, pour partie, avec ceux du 35^e RAP – ainsi qu'auprès d'acteurs locaux fournissent des exemples pour illustrer le rôle de tuteur de résilience de l'armée à Tarbes.

1. La déclinaison des études portant sur les conséquences des départs de régiments au cas tarbais permet d'y quantifier les retombées locales de l'armée

i. Les retombées territoriales des effectifs militaires ont été étudiées sous divers aspects, notamment au prisme du multiplicateur keynésien

Tout d'abord, il convient ici de rappeler l'importance des crédits alloués aux forces armées, qui, bien qu'ayant connu une diminution de leur part relative dans le PIB, représentent au titre de la mission « Défense », en 2022, 14,5 % du budget général de l'État – soit 40,9 milliards d'euros (49,6 milliards pensions incluses). S'y ajoutent 2 milliards d'euros au titre de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation »⁸⁸. Ces éléments budgétaires peuvent être complétés par une approche prenant en compte l'ensemble des revenus liés à la défense, qui s'élève à un total de 50,160 milliards d'euros en 2019⁸⁹. Ces revenus se décomposent en trois « bases économiques » qui forment le « système local de la défense » et irriguent les territoires : la « base productive » (58,8 % du total des revenus), qui regroupe les chiffres d'affaires réalisés par les entreprises suite aux commandes du ministère des Armées ; la « base résidentielle » (18 %) dont les revenus sont liés à la présence d'individus en lien avec

⁸⁸ Chiffres tirés de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022.

⁸⁹ Publication collective, « Année statistique de la défense. Editions 2021 », *EcoDéf*, n° 200, 2021, pp. 30-31.

la défense sur le territoire (pensions, paiements indirects aux ménages, transferts sociaux relatifs au soutien à la vie professionnelle, à la vie familiale et personnelle, activité liée au tourisme de mémoire...) ; la « *base publique* » (19,2 %), qui concerne les salaires des personnels civils et militaires du ministère des Armées. Ces importantes masses budgétaires expliquent que de nombreuses études se soient penchées sur les retombées de ces dépenses, notamment en étudiant les conséquences sur les territoires des politiques de réduction des effectifs menées depuis la fin des années 1980. Reprenons ainsi les trois mouvements de réforme isolés par Francesca Artioli : « *le plan Armées 2000 de 1989, la professionnalisation de 1996 et enfin la refonte de la carte militaire de 2008* »⁹⁰. Cette dernière prévoit ainsi, en s'appuyant sur la loi n°2009-928 du 29 juillet 2009 relative à la programmation militaire pour les années 2009 à 2014, la suppression de 54 000 emplois du ministère et de 20 régiments de l'armée de terre sur la période, tout en mettant en place le système des « bases de défense » pour mutualiser les fonctions supports des unités – la garnison de Tarbes dépend ainsi de la base de défense Toulouse – Tarbes – Castres, ce qui éloigne de fait une partie des activités de soutien du tissu économique tarbais malgré la présence d'un groupement détaché dans la ville.

Ces efforts de réduction de la masse salariale et de l'empreinte territoriale de l'armée de terre ont eu de profondes conséquences sur les villes et régions concernées, lesquelles ont fait l'objet d'études détaillées⁹¹. À ce propos, trois canaux principaux sont retenus dans les travaux académiques pour quantifier dans quelle mesure la défense affecte l'économie. Le canal de la demande postule qu'une hausse des crédits de défense stimule l'économie par un effet multiplicateur inspiré de la théorie keynésienne (un euro public investi entraînant une hausse de n-euros privés dépensés en fonction notamment de la propension à consommer des acteurs privés) ; le canal de l'offre, lui, analyse la qualité de la dépense de défense, notamment en ce qu'elle peut générer des externalités technologiques et des effets d'entraînement ou de débordement sur l'investissement privé. Enfin, le troisième et dernier canal est celui de la sécurité, non mesurable mais sous-jacent aux analyses dans ce domaine. En se concentrant sur le cas français, les nombreux travaux de Julien Malizard et Josselin Droff révèlent que les dépenses de défense jouent un rôle positif et « *significatif sur le PIB* »⁹². Ils établissent un effet proprement keynésien de multiplication de la dépense générée par un investissement initial dans les forces armées. Ce multiplicateur keynésien fait partie des cinq méthodes d'évaluation principales relevées par Jessie Lerousseau⁹³ dans la littérature académique portant sur les dépenses militaires. Dans son article, il souligne également que, si « *la dépense de la défense impacte fortement le développement économique territorial* », il n'existe pas pour autant « *de consensus sur la nature et l'importance de ses effets* ». Nous avons choisi, ici, de retenir la méthodologie du multiplicateur, en considérant qu'il constituait un outil déjà éprouvé et relativement fiable. Il nous semblait en effet plus aléatoire de se fonder sur des montants établis à partir de situations militaires et locales différentes : par exemple, pour le 8^e RPIMa, l'étude

⁹⁰ ARTIOLI, Francesca, « Les politiques du retrait territorial de l'État. Réformes de la carte militaire et gestion des mobilisations locales (1989-2012) », *Gouvernement et action publique*, n° 6, 2017, p. 81.

⁹¹ Voir notamment, à ce sujet, DROFF, Josselin, et MALIZARD, Julien, « Quand l'armée s'en va ! Analyse empirique de la cohérence de l'accompagnement des territoires par le ministère des Armées », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n° 1, 2019, pp. 97-123 ; ou ARTIOLI, Francesca, *ibid.*, p. 81 : « Ces réformes affectent le peuplement, l'emploi, les services (écoles, commerces...) et les marchés fonciers des sites concernés ».

⁹² MALIZARD, Julien, « L'impact économique de la défense : une approche globale », *Revue Défense Nationale*, n° 832, 2020, p. 45.

⁹³ LEROUSSEAU, Jessie, « L'évaluation des retombées économiques locales de la dépense de défense », *EcoDef*, n° 185, 2021. Les autres méthodes sont le multiplicateur de la base économique, le multiplicateur entrées-sorties, les approches économétriques et les approches hybrides.

précitée décrit un « *apport global du régiment* » s'élevant à « *trente-cinq millions d'euros par an, répartis entre la masse salariale et les contrats avec les fournisseurs locaux* »⁹⁴. De manière générique, le général Pierre Schill, chef d'état-major de l'armée de terre, cite en janvier 2022 le chiffre de cinquante millions d'euros par an de « *retombées locales* » pour un régiment de mille personnels⁹⁵. Reprendre ces données brutes pour le 1^{er} RHP ne nous semblait pas pouvoir convenir, d'une part car nous ne possédons pas les détails de ces estimations et, d'autre part, car le 1^{er} RHP a la double spécificité d'être cavalier – avec donc des effectifs plus réduits que la moyenne – et parachutiste – avec donc des soldes plus élevées que la moyenne.

Dans le détail, le multiplicateur des dépenses militaires établi à partir des études de l'INSEE par la chaire Economie de défense – IHEDN se matérialise au niveau local par plusieurs canaux. En effet, suivant l'analyse qu'en fait Josselin Droff, on peut considérer que l'externalité d'une présence militaire « *est d'abord économique avec la création d'emplois directs, indirects et induits* »⁹⁶. Les emplois directs sont ceux qui existent au sein du régiment. Les emplois indirects créés localement résultent, eux, des dépenses d'investissement et de fonctionnement réalisées par les établissements de défense, tandis que les emplois induits sont liés aux dépenses de consommation privée des militaires et de leurs familles. Toujours selon Josselin Droff, les activités de défense entraînent également des externalités positives sur les services publics locaux par un triple effet : elles exercent un effet de levier – un volume important d'activités de défense pouvant engendrer un volume plus conséquent de service, par exemple au niveau scolaire ; elles génèrent un effet de seuil local en contribuant au maintien d'un volume critique pour certaines activités de service public, comme les transports ; enfin, ces activités ont un effet d'initiation, en tant que sources d'infrastructures spécifiques qui peuvent ensuite avoir des retombées sur l'économie locale – création d'hôpitaux ou de centres de recherche, pour ne citer qu'eux. Nous avons choisi, pour Tarbes, de nous concentrer sur le premier de ces canaux, à savoir les retombées en termes d'emplois, faute de pouvoir réunir ici suffisamment d'informations fiables et chiffrées sur les services publics locaux.

ii. *L'application des multiplicateurs d'emplois à Tarbes permet de mettre en avant le rôle démographique et économique de l'armée sur le plan local*

Ici, il faut d'abord estimer le nombre de militaires présents à Tarbes, pour ensuite pouvoir calculer le nombre d'emplois indirects et induits liés à cette présence. À ce jour et à partir des données communiquées par les cellules « Ressources humaines » respectives, 811 personnels d'active sont recensés au 1^{er} RHP et 827 au 35^e RAP. Nous pouvons ajouter à ces 1 638 personnels les trois personnels militaires du CIRFA de Tarbes. Nous n'avons cependant pas de données sur le nombre de personnels détachés de la base de défense de Toulouse à son antenne tarbaise. Nous ne comptabilisons pas ici les effectifs de la gendarmerie de Tarbes.

Ces 1 641 militaires sont à rapporter au bassin d'emploi de Tarbes, qui représentait en 2019 65 500 actifs (15-64 ans)⁹⁷, et à la population de la seule ville de Tarbes, qui comptait

⁹⁴ CHASBOEUF, Éric et BUGIS, Pascal, *op. cit.*, p. 140.

⁹⁵ SCHILL, Pierre, *Lettre Au Contact*, n°51, janvier 2022, p. 6.

⁹⁶ DROFF, Josselin, « La présence militaire dans les territoires », *Cahiers français*, n°428, août 2022, p. 70.

⁹⁷ Pôle Emploi Occitanie, *Diagnostic territorial – Bassin d'emploi de Tarbes*, octobre 2022, p. 3.

26 834 actifs en 2019⁹⁸. Si tous les militaires ne logent pas à Tarbes même, ce qui rend difficile la pondération, ils représentent tout de même un poids démographique important. En outre, Tarbes a connu un réel déclin démographique, que nous évoquions, avec une chute de 27% de ses habitants entre 1968 et 2016. Dès lors, la présence ininterrompue des deux régiments à Tarbes – depuis 1961 pour le 1^{er} RHP et 1975 pour le 35^e RAP – fait figure de facteur de stabilité face à ce net déclin, notamment pour préserver des effets de seuil et de volume permettant la présence des services publics. Ce poids local s'accroît, dans sa dimension économique, avec le multiplicateur d'emplois communiqué par Josselin Droff : celui-ci établit qu'un emploi direct dans l'unité militaire considérée génère en moyenne 0,07 emploi indirect et 0,35 emploi induit, dans le périmètre d'évaluation retenu par l'INSEE, soit « *l'économie locale* ». Un emploi direct génère donc, en moyenne, 0,41 emploi indirect ou induit dans l'économie locale.

Ainsi, les 1 641 militaires tarbais contribuent à générer localement environ 673 emplois. Pour le seul 1^{er} RHP, ces emplois induits ou indirects représentent environ 333 personnes.

Si, au regard du bassin d'emploi de Tarbes, les emplois militaires et ceux qui en résultent – 2 315 personnes – ne représentent qu'environ 3,5 % de l'ensemble de la population active, ils sont sensiblement équivalents à des secteurs comme la fabrication d'éléments électriques (3 %) ou celle de denrées alimentaires (4 %)⁹⁹ – surtout, ces chiffres ne reflètent pas la réalité d'un pouvoir d'achat structurellement plus élevé des emplois militaires. En effet, la spécificité de Tarbes est d'accueillir deux régiments parachutistes, dont les personnels bénéficient de la « prime à l'air », prime complémentaire d'une valeur de 45 % de la solde de base. Pour un militaire du rang avec un an et un mois d'ancienneté du 1^{er} RHP, la solde mensuelle est ainsi de 2 157 euros bruts par mois – alors que le salaire médian brut était, en France, de 1 940 euros mensuels en 2019. En outre, les militaires du rang (au nombre de 566 au 1^{er} RHP, soit 69,7 % des effectifs) sont logés et nourris au quartier Larrey, ce qui accroît leur capacité à consommer. Si le régiment ne dispose pas d'une vision globale sur sa masse salariale, le traitement de la solde étant centralisé, ces données parcellaires laissent à penser que, dans le cas de Tarbes, les externalités positives liées à l'emploi militaire sont supérieures à la moyenne, tant en raison de la présence de deux unités que de leur spécialité parachutiste. Ce point est toutefois à nuancer car leurs effectifs sont relativement plus réduits que ceux des régiments d'infanterie, par exemple, qui comptent normalement plus d'un millier de militaires d'active. Enfin, ce multiplicateur ne permet pas de rendre compte à lui seul de l'incidence de l'armée sur le plan local. L'étude de l'origine géographique des recrues, des actions menées par le régiment dans le cadre du Plan famille ou encore des liens noués avec les partenaires institutionnels et commerciaux de la ville complètera le tableau de ce rôle clef dans le territoire tarbais.

⁹⁸ INSEE, *Dossier complet - Commune de Tarbes (65440)*, 23 janvier 2023.

⁹⁹ Pôle Emploi Occitanie, *op. cit.*, p. 4.

2. L'exemple de Tarbes permet d'illustrer le rôle des régiments comme acteurs de la résilience de territoires fragilisés, notamment d'un point de vue démographique et social

i. Des facteurs locaux favorisant le recrutement ont été constatés dans les territoires où la culture militaire est forte et l'environnement socioéconomique fragilisé

En 2020, dans sa recension de la littérature relative aux facteurs locaux qui influent sur le recrutement militaire¹⁰⁰, Sylvain Moura précise, dès son introduction, que « *l'origine géographique des primo-engagés est un facteur déterminant à prendre en compte. Les caractéristiques des territoires d'origine ont une influence sur les trajectoires de carrière car elles traduisent dans une certaine mesure l'origine sociale ainsi que les contraintes et dynamiques particulières des marchés locaux du travail* ». L'auteur, certes à partir d'études qui portent en majorité sur les États-Unis, relève quatre facteurs principaux qui jouent sur la quantité ou la qualité de l'offre de recrutement au niveau local : (i) la culture militaire (*military-friendly atmosphere*, concept que l'on peut rapprocher du « *lien armée-nation* » en France, renforcée par la présence active d'anciens combattants), (ii) la socio-démographie (caractérisée par un recrutement plus faible en milieu rural, avec toutefois des nuances), (iii) l'insertion professionnelle (les « *deux variables incontestables* » étant le taux de chômage et le différentiel de salaire entre employeurs civil et militaire), (iv) l'organisation et la qualité du recrutement militaire local. Ces constats sont à mettre en parallèle avec le rapport sénatorial rédigé par Jean-Marie Bockel et Gisèle Jourda, *La Garde nationale, pour une réserve militaire renforcée et territorialisée*. Les parlementaires y observent que les « *déserts militaires* » – territoires où l'armée ne possède aucune implantation – ont des difficultés à recruter des réservistes et à fidéliser des volontaires, notamment par un effet « *loin des yeux...* » peu propice « *à l'entretien du lien entre la nation et ses armées* » ainsi que par l'effet « *dissuasif* » que représente la distance géographique pour les candidats potentiels¹⁰¹.

Le cas de Tarbes permet de tester ces différents facteurs, grâce notamment aux origines géographiques des membres du 1^{er} RHP et aux parcours en son sein des natifs de la région. Il faut ici rappeler la politique de ressources humaines de l'armée de terre : celle-ci, à notre connaissance, ne prend pas en considération l'origine géographique dans l'affectation des primo-accédants. Les candidats passent par les centres d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA) et non par les régiments, qui n'ont pas la main sur le processus. Les sélections ne sont pas non plus effectuées en régiment : pour la garnison de Tarbes, elles se déroulent à Bordeaux ; à leur issue, le régiment choisit de n'accepter que des candidats ayant obtenu un certain niveau global aux différents tests. Les possibilités de choix de la part des recrues quant au régiment d'arrivée sont donc encadrées, et aucun avantage qui découlerait de la proximité géographique ne nous a été dévoilé lors des différents entretiens. Par conséquent, nous pourrions nous attendre à avoir un régiment composé de manière statistiquement représentative de la population nationale, sans biais local. Or, ce dernier semble bien exister.

¹⁰⁰ MOURA, Sylvain, « Une revue de littérature sur le rôle des facteurs locaux dans l'engagement militaire », *EcoDef*, n° 170, décembre 2020.

¹⁰¹ BOCKEL, Jean-Marie, JOURDA, Gisèle, rapport d'information n° 793, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, déposé le 13 juillet 2016, p. 54.

ii. ***L'étude des effectifs du 1^{er} RHP permet de constater un biais local dans l'origine des recrues, malgré un recrutement effectué nationalement***

Au-delà de l'application de multiplicateurs génériques au cas d'espèce de Tarbes, il nous semblait intéressant de déterminer combien de membres du 1^{er} RHP étaient natifs de la ville ou de la région – et ce pour deux raisons principales. D'une part, cela permet de fournir une donnée consolidée sur les emplois directs locaux du régiment, dans un bassin d'emploi de Tarbes « *historiquement moins dynamique que l'Occitanie* »¹⁰² et dont on a vu le déclin démographique ; d'autre part, une surreprésentation régionale dans l'effectif fournirait une illustration supplémentaire du lien entre identité locale et identité militaire. Il faut cependant ici relever un biais méthodologique dans la démonstration suivante, qui consiste à mettre en relation les lieux de naissance des effectifs du régiment (majoritairement nés dans les années 1980 à 2000) avec les populations départementales ou régionales en 2023, faute d'avoir pu trouver un inventaire exhaustif des dites populations sur les années souhaitées. Toutefois, la relative stabilité démographique française permet de considérer que cette étude, si elle n'est pas statistiquement rigoureuse, donne une indication valable de tendance relative.

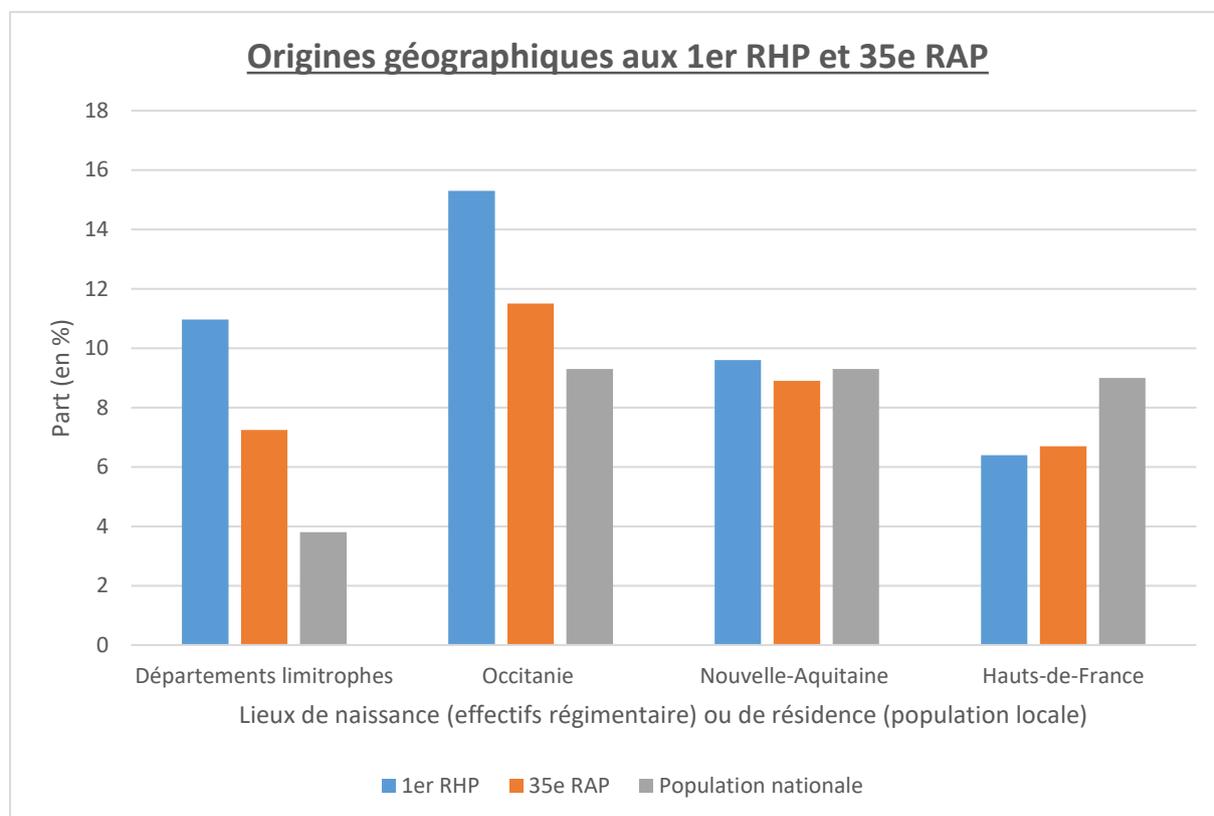
De l'étude des lieux de naissance au 1^{er} RHP ressortent plusieurs données intéressantes¹⁰³. Rappelons que le régiment est composé de 811 personnels : 55 officiers (6,7 %), 190 sous-officiers (23,4 %) et 566 militaires du rang (69,7 %). En retenant comme origine « régionale » le département des Hautes-Pyrénées et ses trois départements limitrophes, la Haute-Garonne, le Gers et les Pyrénées-Atlantiques, on constate que 89 militaires sont nés dans la région ainsi définie, soit 10,97 % de l'effectif total – dont 5,17 % dans le seul département des Hautes-Pyrénées. Or ces quatre circonscriptions ne totalisent que 3,8 % de la population nationale au dernier recensement de l'INSEE – et seulement 0,33 % pour le département de Tarbes. Par conséquent, et alors même que le processus de recrutement n'est pas régimentaire, on trouve un biais local au 1^{er} RHP : les natifs des Hautes-Pyrénées y sont plus de 15 fois plus nombreux qu'ils ne devraient l'être, toutes choses égales par ailleurs ; les natifs des quatre départements précités y sont, eux, 2,8 fois plus représentés que ce à quoi leur poids démographique national devrait conduire. S'il n'y a donc pas de recrutement majoritairement régional comme en d'autres temps – nous citons l'exemple de la III^{ème} République –, un facteur local persiste dans la composition des unités. Ce biais est confirmé, bien qu'avec une proportion moindre, au 35^e RAP : les natifs des quatre départements retenus forment 7,25 % du contingent – 60 personnels sur 827 militaires d'active. À titre de comparaison, Éric Chasboeuf et Pascal Bugis, dans leur étude consacrée à Castres, évaluent à 5 % les militaires du 8^e RPIMA « *originaires de la région* »¹⁰⁴ – sans que l'on sache, malheureusement, si celle-ci englobe les départements limitrophes. Si on élargit la focale aux régions administratives, ce biais se confirme au 1^{er} RHP : en prenant les treize départements qui forment aujourd'hui la région Occitanie, on trouve 124 natifs de cette aire géographique, soit 15,3 % du régiment (contre 11,5 % au 35^e RAP) – l'Occitanie ne représentant au 1^{er} janvier 2023 que 9,3 % de la population française. Les Hauts-de-France, à la population comparable (9 % de la population nationale), ne fournissent que 52 natifs au 1^{er} RHP, soit 6,4 % des effectifs

¹⁰² Pôle Emploi Occitanie, *op. cit.*, p. 3.

¹⁰³ Nous remercions ici le lieutenant Claire Desachy de nous avoir communiqué ces données. Ces remerciements s'adressent également à l'adjudant-chef Michel Marti, du 35^e RAP.

¹⁰⁴ CHASBOEUF, Éric et BUGIS, Pascal, *op. cit.*, p. 141.

(6,7 % au 35^e RAP). La Nouvelle-Aquitaine, qui représente également 9,3 % de la population française et qui est l'autre région la plus proche de Tarbes, compte 78 de ses natifs au régiment, soit 9,6 % de l'effectif : ici, la corrélation, quasiment parfaite, est confirmée par l'étude du 35^e RAP (8,9 %). Le prisme local, même contenu, semble ainsi relativement plus important au 1^{er} RHP que dans d'autres unités – en outre, plus on s'éloigne de Tarbes, moins la proportion de recrues dans l'effectif régimentaire semble importante.



Enfin, le régiment possède un escadron de 138 réservistes, qui viennent pour une majorité des Hautes-Pyrénées ou des Pyrénées-Atlantiques : à l'opposé des difficultés à recruter des réservistes évoquées dans certaines régions par le rapport sénatorial précité, le 1^{er} RHP bénéficie là aussi d'un fort engouement local avec abondance de candidatures. S'il est vrai que « *le soldat se recrute dans la société de son temps* »¹⁰⁵, il semblerait également qu'il se recrute encore, certes de manière diffuse, dans sa région de naissance au 1^{er} RHP.

Plusieurs hypothèses pourraient justifier cette surreprésentation locale : l'existence d'un lien affectif ou identitaire avec un régiment perçu comme local – par des phénomènes de transmission familiale, par la présence physique des militaires dans la ville ou encore la fierté de rejoindre une institution du territoire –, ainsi que l'attrait économique que représente cette unité au regard des difficultés du marché de l'emploi local. Dès lors, le cas de Tarbes, étudié au prisme de ces tendances dégagées par la littérature, permet d'illustrer la manière dont le recrutement local est favorisé par différentes variables propres au régiment et au territoire. Tout d'abord, la culture militaire tarbaise est ancienne, nous l'avons vu, avec une réelle présence dans la ville du fait de ses nombreuses implantations. En outre, le 1^{er} RHP possède une amicale

¹⁰⁵ GEORGELIN, Jean-Louis, « Le soldat, incarnation du tragique du monde », *Inflexions, op. cit.*, p. 26.

que l'on peut qualifier de « régiment bis » : ses effectifs d'environ huit-cents anciens hussards parachutistes se rapprochent de ceux du régiment d'active ; selon son président actuel, R. Baudour, environ deux cents de ces adhérents vivent à Tarbes ou dans le département. Leur présence sur le territoire ainsi qu'aux événements patriotiques, au sein du régiment ou dans les municipalités, constitue une première externalité liée au monde militaire qui facilite le recrutement local. Cette culture militaire est également renforcée par la présence du Musée international des Hussards, des Haras nationaux et de la maison natale de Foch, à Tarbes, lesquels contribuent tant à l'identité militaire de la ville qu'à son attrait touristique. Ne doit pas être négligé ici, à notre sens, l'attrait que peut représenter le prestige d'un régiment tricentenaire, parachutiste et cavalier, fréquemment déployé en opérations extérieures : les potentielles recrues de la région inclinent d'autant plus à s'identifier à l'unité que celle-ci peut leur offrir un récit attractif. Cet attrait est nourri par la cellule « Recrutement » du 1^{er} RHP, qui se déplace aux événements organisés dans les départements limitrophes pour répondre aux interrogations de potentiels candidats – ainsi, le maréchal des logis Terrière nous évoquait sa récente présence à Oloron Sainte-Marie, pour un forum en lien avec le CIRFA de Pau.

Le recrutement est également influencé par la situation socioéconomique locale. Nous avons évoqué la désindustrialisation liée à la cession d'activité en 2006 de l'Arsenal (A.T.S.), autrefois principal employeur local et source de fierté comme d'attractivité pour la ville dans son ensemble : « *Les cadres supérieurs sont issus des plus grandes écoles, et l'A.T.S. s'enorgueillit d'un solide noyau de polytechniciens. Une raison parmi d'autres — l'ancienneté, l'importance, le caractère d'État, les salaires plus confortables, etc. — qui font le prestige de l'arsenal sur le marché local du travail, au point, que l'entrée dans cette maison est un signe de réussite pour l'ouvrier* »¹⁰⁶. L'identité locale, structurée depuis 1871 par une industrie de défense de dimension nationale qui participa aux principaux programmes d'armement terrestre, fut dès lors fragilisée lorsque celle-ci cessa d'offrir des perspectives de carrières valorisantes – en sus d'être rémunératrices. Ce déclin de l'industrie est à corrélérer avec le déclin démographique de la préfecture des Hautes-Pyrénées.

Cependant, le marché de l'emploi local n'est aujourd'hui pas atone : le taux de chômage y est comparable à la moyenne nationale – 7,7 % en 2008 et 9,8 % en 2019 à Tarbes, contre respectivement 8,3 et 9,9 % en France¹⁰⁷. L'industrie de défense, pour ne citer qu'elle, y conserve une activité, avec Daher (aéronautique), Nexter Munitions et ses 86 employés ou encore les Forges de Tarbes, dernier fabricant français d'enveloppes d'obus dont les effectifs sont en croissance depuis l'invasion de l'Ukraine¹⁰⁸. Au regard de ce tissu économique, c'est plutôt du côté du différentiel de salaires, cité par Sylvain Moura, qu'il faut chercher l'une des raisons de l'attractivité des régiments sur la population locale : nous avons évoqué la « prime à l'air », à laquelle s'ajoutent les primes de déploiement en opérations. Ce facteur local est étayé par le profil des recrues du 1^{er} RHP : sur les 42 natifs des Hautes-Pyrénées, on ne trouve aucun officier et seulement 7 sous-officiers : ces recrues sont donc surreprésentées chez les militaires du rang. Or ceux-ci sont des contractuels et peuvent se recruter avec ou sans le baccalauréat. Le régiment représente donc une opportunité intéressante pour les jeunes citoyens, notamment

¹⁰⁶ DOUMERGUE, Yves, « Les grandes industries de Tarbes », *L'information Géographique*, n°29, 1965, p. 23.

¹⁰⁷ INSEE, *Dossier complet – France et Dossier complet – Commune de Tarbes (65440)*, 2020.

¹⁰⁸ Leur production d'enveloppes d'obus de 155 mm est appelée à croître dans le cadre de « l'économie de guerre », pour atteindre 15 000 unités mensuelles en 2025 contre 1 500 actuellement. L'entreprise, située sur le site de l'ancien Arsenal, prévoit de passer à 60 salariés en 2024, contre 25 avant le conflit en Ukraine. Voir [Le Télégramme, Les besoins en obus de l'Ukraine relancent un site d'armement historique, 7 avril 2023](#)

de la région, ce qui contribue à expliquer la forte rotation des effectifs – 444 des 811 personnels présents au 1^{er} RHP en 2023 (soit 54,7 %) sont arrivés au régiment depuis 2019 au plus tard, et 494 d’entre eux ont entre 17 et 29 ans – et aussi à atténuer la dévitalisation démographique de la région.

Ainsi, dans l’ensemble, les deux régiments de la ville comptent actuellement 1 641 militaires, dont 149 issus des quatre départements qui entourent Tarbes, et génèrent approximativement 673 emplois dans l’économie locale – soit 2 315 emplois directs, indirects et induits dans une ville d’environ 40 000 habitants. Ces données mériteraient d’être considérées dans le temps long et par l’étude d’autres régiments pour être réellement consolidées – en outre, des biais méthodologiques existent quant à l’origine géographique des militaires, le lieu de naissance n’équivalant pas au lieu de socialisation. Cependant, le fait qu’un nombre important des membres du 1^{er} RHP restent dans la région tarbaise après leur carrière au régiment illustre les liens de celui-ci avec son environnement, en sus des externalités qui découlent de son activité.

iii. La relation entre le régiment et son environnement, détaillée par les acteurs civils et militaires locaux, dépasse le seul domaine de l’emploi

Les entretiens menés au régiment, ainsi qu’avec Jean Salomon et Pascal Claverie, permettent de personnifier la relation entre mondes civil et militaire dans l’environnement immédiat du 1^{er} RHP.

Ainsi, la cellule « Budget » du 1^{er} RHP nous a fourni un certain nombre d’exemples quantifiant les retombées économiques du régiment – toutefois, le fonctionnement par « bases de défense » depuis 2008, les obligations relatives au droit de la concurrence et la volonté de gérer de manière efficiente les deniers publics conduisent la majeure partie des achats des unités à être centralisés loin des décideurs régimentaires. Le 1^{er} RHP développe cependant une politique qui fonctionne à partir de cartes achats AT02 pour les acquisitions inférieures à 2 000 euros, au lieu de passer systématiquement par le logiciel national CHORUS. Ces cartes permettent aux membres du régiment concernés d’aller faire des achats dans des commerces locaux référencés par la cellule – pour les produits de bricolage, de construction, etc. En outre, la cellule gère l’enveloppe des crédits dédiés à la condition du personnel (CONDIPERS), lesquels peuvent être utilisés par les escadrons pour la vie quotidienne des unités et qui, eux aussi, vont principalement abonder les commerces locaux. Cette cellule a également la main sur les crédits métiers du régiment, qui représentent 370 000 euros en 2023 afin de couvrir les dépenses liées aux manœuvres locales – carburant, éventuels logements des militaires dans des infrastructures civiles, nourriture consommée sur place, transport des véhicules des escadrons... Cependant, ce sont essentiellement les fonctions support, notamment à la base de défense, qui peuvent engager des dépenses importantes à ce sujet.

Deux points spécifiques au 1^{er} RHP nous semblent également présenter un intérêt pour le tissu économique local. D’une part, le régiment est propriétaire d’un bien immobilier dans la station de ski de Barèges, dans les Hautes-Pyrénées : par les partenariats et marchés conclus avec les commerçants et restaurateurs locaux, et par l’occupation de ce bien par différentes unités au cours de l’année, le régiment contribue à la vie de cette commune de 157 habitants. D’autre part, le camp de Ger, dont nous avons évoqué le rôle dans la résilience

environnementale du territoire, fournit également une source d'externalités économiques : une autorisation d'occupation temporaire (AOT) existe en effet entre le régiment et le Centre national d'études spatiales (CNES) pour que celui-ci puisse organiser son événement annuel « C'space » au camp de Ger. Cette manifestation scientifique et culturelle, qui réunit en juillet près de 200 participants, contribue à attirer un public d'étudiants et de chercheurs dans la région de Tarbes ; en outre, en échange de cette occupation, le CNES finance certains des travaux nécessaires à l'aménagement du camp, à hauteur d'environ 40 000 euros par an.

Ces incidences économiques locales sont renforcées par l'action que mène le Bureau environnement humain (BEH) du 1^{er} RHP, notamment dans la déclinaison des Plans famille du ministère des Armées. D'un point de vue économique, d'abord, le BEH s'occupe de l'organisation du Noël du régiment, événement au cours duquel 460 enfants – pour l'édition 2022 – des personnels du 1^{er} RHP reçoivent des cartes cadeaux d'une valeur de 20 euros. Or, si auparavant cette somme – 9 200 euros en 2022 – ne pouvait être dépensée que dans le centre commercial en périphérie de la ville, le régiment a récemment changé sa doctrine en la matière. En effet, il s'inscrit désormais dans l'action municipale « *Tellement Tarbes* », laquelle fédère un réseau de commerçants du centre-ville : les cartes cadeaux distribuées sont désormais utilisables dans les enseignes participantes du cœur de Tarbes. Loin d'être anodin, cet exemple est à rapprocher de la politique de cartes achats du régiment, et, surtout, de la situation socioéconomique de Tarbes. Celle-ci fait en effet partie des 234 villes moyennes retenues à partir de 2007 dans le cadre du programme national de revitalisation des centres-villes, dit « *Action Cœur de Ville* ». Ce choix de Tarbes répond à une situation décrite par M. Claverie comme préoccupante, bien qu'en voie d'amélioration : de 26 % de vacance commerciale avant le déploiement de l'action nationale et municipale, le centre-ville tarbais est passé aujourd'hui à 18 %¹⁰⁹. De plus, Tarbes est l'une des 36 villes de ce programme qui accueillent une ou plusieurs unités de l'armée de terre et qui s'ajoutent aux 16 « *petites villes de demain* » bénéficiant elles aussi d'une implantation militaire¹¹⁰ : l'armée de terre, par son maillage territorial, contribue ainsi à atténuer les difficultés des petites et moyennes communes où elle est présente.

En outre, le BEH a à sa charge l'application du Plan famille : celui-ci reflète la préoccupation du ministère pour les conditions d'accueil et d'emploi des familles de militaires et met en valeur, par ses dispositifs, l'importance locale de ces familles pour les écoles ou le marché immobilier. Le premier Plan famille avait été doté nationalement de 302 millions d'euros pour la période 2018-2022 ; son successeur, le Plan famille 2, prévoit 750 millions d'euros sur 2024-2030. Il compte s'appuyer sur les collectivités territoriales, notamment pour les logements et les lieux d'accueil des enfants, avec par exemple la construction de 16 crèches ou l'expérimentation de maisons d'assistantes maternelles dans les villes de garnison. À ce titre, ce plan entend notamment doter le commandement local des moyens de mener des projets d'infrastructures, d'aménagement ou d'ameublement destinés aux familles, ce qui impliquera un lien direct entre la hiérarchie militaire locale et les autorités civiles. L'entretien que nous a accordé Jean Salomon permet de mieux appréhender le rôle de cette relation entre autorités déconcentrées. À titre d'exemple, le préfet soutient le projet de crèche régimentaire, afin

¹⁰⁹ Notons que l'Inspection générale des finances, dans la synthèse de son rapport *La revitalisation commerciale des centres-villes*, de 2016, considère comme en difficulté les centres-villes « *dans lesquels le taux de vacance commerciale dépasse 10 % ou 15 %* » (p. 8).

¹¹⁰ SCHILL, Pierre, *op. cit.*, p. 2.

d'assurer les collectivités territoriales du soutien de l'État dans ce dossier. Il souligne également toute l'importance locale des régiments sur la démographie et l'économie locale, malgré la méconnaissance réciproque générale qu'il note entre autorités civiles et militaires de l'État quant aux moyens et missions qu'elles peuvent attendre l'une de l'autre. Le corps préfectoral ne peut en effet utiliser les moyens militaires de son département en dehors de la règle des 4-i, citée précédemment. Toutefois, un dialogue régulier et volontariste avec les chefs de corps des unités locales permet de définir des cadres d'action commun. Par exemple, pour stocker l'abondante collecte réalisée dans le cadre de l'opération nationale d'abandon simplifié d'armes à l'État du 25 novembre au 2 décembre 2022, le préfet des Hautes-Pyrénées a pu faire appel au chef de corps du 35^e RAP. Toutefois, si celui-ci ne voyait pas d'obstacle à l'usage temporaire de ses espaces pour garder ces armes, c'est finalement l'état-major de la zone militaire qui a bloqué la manœuvre. Cela illustre une forme de méfiance de l'institution militaire face aux demandes des autorités locales, par crainte sans doute de se voir confier sans cesse de nouvelles missions obérant les capacités mêmes des régiments. Cette relative méconnaissance mutuelle figure dès lors au cœur des points sur lesquels il nous paraît opportun de mener une action ciblée afin d'améliorer le fonctionnement local des services civils et militaires de l'Etat et, partant, leur capacité à répondre à des crises diverses appelées à se multiplier.

III. Conclusions et recommandations

Cette recherche nous mène à la conclusion suivante : l'armée de terre, institution déconcentrée singulière, joue un rôle majeur dans la résilience socioéconomique et environnementale locale. Pourtant, si ce rôle – qui la distingue en partie de ses consœurs navale et aérienne – est appelé à croître face aux effets du changement climatique, il ne nous semble que peu pris en compte dans les politiques de résilience. Dès lors, quelques recommandations peuvent être formulées pour atténuer cette relative méconnaissance de l'action militaire en la matière.

1. Consacrer le rôle de l'armée de terre dans le cadre du troisième PNACC

Ainsi que le prévoit la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 sur l'énergie et le climat, une première loi de programmation énergie-climat (LPEC) doit être promulguée d'ici le 1^{er} juillet 2023. Les grandes orientations de cette loi seront déclinées, d'ici le 1^{er} juillet 2024, dans trois plans, dont le troisième PNACC, qui vise à améliorer la résilience de la société française aux impacts du changement climatique¹¹¹.

- Ce vecteur paraît être pertinent pour consacrer le rôle de l'armée dans la résilience face au changement climatique : les deux premiers PNACC de 2011 et 2018 ne faisaient pas mention de cette institution. Ainsi, inscrire des actions impliquant le commandement militaire local et les unités de protection civile de l'armée de terre nous semble opportun pour institutionnaliser l'action de celle-ci.

2. Evaluer, au niveau des bases de défense, les externalités positives de l'armée de terre sur l'environnement local pour flécher des crédits vers le soutien des activités « multifonctionnelles » des régiments

La budgétisation « verte » se développe dans le champ des finances publiques afin d'évaluer les retombées environnementales des dépenses de l'Etat. Un rapport sur l'impact environnemental du budget a ainsi été présenté pour la première fois sous la forme d'une annexe générale au projet de loi de finances pour 2021, en utilisant une méthode de cotation établie par l'Inspection générale des finances¹¹², laquelle distingue quatre types de dépenses au sein de l'Etat (favorables, neutres, mixtes et défavorables). Si le ministère des Armées fait l'objet d'un traitement dérogatoire par la Direction du Budget, qui classe l'ensemble de ses dépenses comme neutres sur le plan environnemental, cette situation – qui peut être amenée à évoluer – paraît en l'état sous-optimale en ce qu'elle ne permet pas de rendre compte des réels efforts du ministère à ce sujet, dont le 1^{er} RHP ne constitue qu'un des exemples. Améliorer la connaissance et l'évaluation budgétaire des actions conduites par l'armée de terre en faveur de l'environnement nous semble être un préalable en la matière, notamment pour anticiper une possible demande dans les prochains « budgets verts ».

- À ce titre, une évaluation menée sur les dépenses des bases de défense pourrait permettre de quantifier les externalités positives sur l'environnement : en établissant une grille de

¹¹¹ *Rapport économique, social et financier*, annexe au projet de loi de finances pour 2023, p. 17.

¹¹² Mission d'inspection IGF-CGEDD, *Rapport Green Budgeting : proposition de méthode pour une budgétisation environnementale*, 25 septembre 2019.

dépenses favorables à la préservation de la biodiversité, notamment, ce premier travail permettrait de quantifier l'effort de l'armée en la matière.

- Les quatre programmes qui composent la mission « Défense » gagneraient dans un second temps à être analysés au prisme de cette grille environnementale, autant que possible.
- Un recensement des partenariats noués sur le plan local, comme au 1^{er} RHP, permettrait également de fiabiliser l'action de l'armée de terre en la matière.

3. Développer les connaissances mutuelles entre autorités civiles et militaires

Le bon fonctionnement de l'État en prévision et en réaction aux chocs sociaux, économiques et climatiques nous semble requérir une coordination efficace entre institutions civiles et militaires, notamment sur le plan local.

- À ce titre, pourraient être institutionnalisées des immersions en préfecture des officiers de l'École de guerre-Terre ; réciproquement, la formation des futurs hauts fonctionnaires pourrait être enrichie d'une courte expérience auprès du commandement d'un régiment.
- Ces immersions permettraient de fluidifier les relations sur les plans nationaux et locaux, tout en offrant une meilleure compréhension des rôles et limites de chacun en cas de crise.

4. Inscrire le camp de Ger dans le prochain programme LIFE NaturArmy et établir un référent biodiversité au 1^{er} RHP, en fléchant vers celui-ci les crédits afférents

Actuellement, le programme LIFE NaturArmy court sur 2019-2024. Piloté par le ministère des Armées en collaboration avec le réseau des conservatoires d'espaces naturels, ce programme veut améliorer l'état de conservation des espèces et des habitats qui ont justifié le classement Natura 2000 des sites militaires concernés. Il vise ainsi à consolider les armées dans leurs rôles de gestionnaires de site Natura 2000.

- Dans ce cadre, le camp de Ger pourrait être proposé comme site retenu dans l'éventualité d'une reconduction du programme LIFE NaturArmy après 2024, afin de le faire bénéficier de financements européens (FEDER...) ou nationaux, via le Fonds d'intervention environnement de la Direction des territoires, de l'immobilier et de l'environnement (DTIE) du ministère des Armées.
- Ceux-ci permettraient de doter le camp des équipements de mesure des incidences sur la faune et la flore adéquats (caméras, capteurs...) tout en actant les efforts réalisés par le 1^{er} RHP et ses partenaires écologiques à ce sujet.
- En outre, pour assurer la coordination de ce projet, entretenir et développer les contacts et partenariats locaux et mener des actions conformes à la stratégie biodiversité de l'Etat-major de l'armée de terre, il nous semblerait pertinent de désigner au 1^{er} RHP, comme cela se fait dans d'autres régiments, un « référent biodiversité ». Des crédits pourraient là aussi être fléchés vers ce qui peut ne constituer qu'un temps partiel au sein du régiment.

5. Développer les relations entre acteurs locaux pour renforcer le cadre de résilience

Les villes étant « *des acteurs majeurs de la gestion des risques et de la prévoyance* » qui « *offrent un échelon d'action et de gouvernance pertinent et efficace en matière de résilience* »¹¹³, Tarbes pourrait être force de proposition pour renforcer la résilience locale.

¹¹³ MAISONNEUVE, Cécile, et VOISIN-BORMUTH, Chloë, « Préface », in CHARDONNET, Sabine (dir), *Villes et territoires résilients*, Hermann, 2020, p. 17.

- Après un diagnostic portant sur les potentielles vulnérabilités aux phénomènes climatiques du territoire et sur les stratégies actuellement activables au besoin, le département des Hautes-Pyrénées et la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées pourraient ainsi établir une stratégie d'adaptation aux changements environnementaux et sociaux, sur le modèle de celle adoptée en 2020 par le département de la Gironde.
- Afin de renforcer le continuum de la sécurité civile sur le territoire, des actions de sensibilisation aux dispositifs de réaction face aux crises pourraient être conjointement menées auprès des publics scolaires par les services de l'Etat et de la municipalité.

BIBLIOGRAPHIE

Corpus juridique et documents de politique publique :

- Loi n° 2001-153 du 19 février 2001 tendant à conférer à la lutte contre l'effet de serre et à la prévention des risques liés au réchauffement climatique la qualité de priorité nationale et portant création d'un observatoire national sur les effets du réchauffement climatique en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer.
- Loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022.
- Articles R. 414-13 à R. 414-18 du code de l'environnement.
- Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de la faune et de la flore sauvages.
- Directive N° 501403/ARM/EMAT/SCPS/BSI/NP du 6 février 2020 relative à la politique de gestion durable des espaces d'entraînement de l'armée de terre.
- Directive N° 500029/DEF/EMAT/BSI/STA/LE du 21 janvier 2010 relative à la préparation opérationnelle et environnement (POE) de l'armée de terre.
- Instruction N° 10100/SGDSN/ PSE/PSN/NP du 14 novembre 2017 relative à l'engagement des armées sur le territoire national lorsqu'elles interviennent sur réquisition de l'autorité civile.
- *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale*, éditions de 2008 et de 2013.
- SGDSN, *Revue nationale stratégique 2022*, 2022.
- Plans nationaux d'adaptation au changement climatique (2011-2015 et 2018-2022).
- Ministère des Armées, *Stratégie ministérielle de préservation de la biodiversité à l'horizon 2030*, 2021.
- SCHILL, Pierre, *Lettre Au Contact*, n° 51, janvier 2022.

Ouvrages :

- DREVILLON, Hervé, WIEVIORKA, Olivier (dir.), *Histoire militaire de la France. I. Des Mérovingiens au Second Empire*, Paris, Perrin, 2018, 864 p.
- DREVILLON, Hervé, WIEVIORKA, Olivier (dir.), *Histoire militaire de la France. II. De 1870 à nos jours*, Paris, Perrin, 2022, 960 p.
- BRAGARD, Philippe, CHANET, Jean-François, DENYS, Catherine, GUIGNET, Philippe (dir.), *L'armée et la ville dans l'Europe du Nord et du Nord-Ouest. Du XV^e siècle à nos jours*, Presses de l'Université catholique de Louvain, 2012, 409 p.
- CHANET, Jean-François, *Enraciner la nation en France (XIX^e siècle-XX^e siècle). Armée nouvelle et république conservatrice (1871-1879)*, Paris I, 2002, p. 319.
- DE LABOULINIÈRE, Pierre-Toussaint, *Annuaire statistique du département des Hautes-Pyrénées*, Tarbes, 1807, 447 p.
- BOIS, Maurice, *Les Hautes-Pyrénées. Etude historique et géographique du département*, Tarbes, 1884, 219 p.
- BERGE, Henri, *Études sur la réorganisation des forces militaires de la France*, Tarbes, 1871, 321 p.
- AUDOIN-ROUZEAU, Stéphane, *C'est la guerre. Petits sujets sur la violence du fait guerrier (XIX^e-XXI^e siècle)*, Paris, Le Félin, 2020, 270 p.
- WERNER, Emy, SMITH, Ruth, *Vulnerable but Invincible: a Longitudinal Study of Resilient Children and Youth*, New York, McGraw-Hill, 1982, 264 p.

- CYRULNIK, Boris, JORLAND, Gérard (dir.), *Résilience. Connaissances de base*, Paris, Odile Jacob, 2012, 224 p.
- CHARDONNET DAMERAILLACQ Sabine, et al, *Villes et territoires résilients*, Paris, Hermann, 2020, 462 p.
- LATOUR, Bruno, *Où suis-je? — Leçons du confinement à l'usage des terrestres*, Paris, La Découverte, 2021, 150 p.
- POLANYI, Karl, *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps* [1944], Paris, Gallimard, 2009, 476 p.
- REGNAUD, Nicolas, ALIX, Bastien et GEMENNE, François, *La guerre chaude. Enjeux stratégiques du changement climatique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2022, 302 p.
- GIRODET, Jérôme, *1^{er} Régiment de hussards parachutistes : 1720-1946. Tome 1, Bercheny Houzards*, Saint-Maixent-L'Ecole.
- DE GAULLE, Charles, *La France et son armée*, Paris, Plon, 1938, 173 p.
- DUVAL (CNE), *Historique du 53e régiment d'infanterie de ligne*, Pau, 1892.

Thèses :

- DROFF, Josselin, *Le facteur spatial en économie de la défense : application à l'organisation du Maintien en Condition Opérationnelle (MCO) des matériels de défense*, Université de Bretagne occidentale – Brest, 2013.
- ARTIOLI, Francesca, *L'armée, les villes, l'État : restructurations militaires et politiques urbaines : les transformations de l'intégration territoriale en France et en Italie*, SciencesPo, 2014.

Rapports et études :

- UNDRR, *Human cost of disasters. An overview of the last twenty years, 2000-2019*, 2020.
- Cour des comptes, *Observations définitives – L'opération Sentinelle*, 2022.
- Inspection générale des finances, *La revitalisation commerciale des centres-villes*, 2016.
- BOCKEL, Jean-Marie, PRUNAUD, Christine, *Suivi de l'action du service de santé des armées pendant la crise sanitaire*, rapport d'information n° 501 fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat, 2020.
- BOCKEL, Jean-Marie, JOURDA, Gisèle, « *Garde nationale* » : *une réserve militaire forte et territorialisée pour faire face aux crises*, rapport d'information n° 793 fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat, 2016.
- FIEVET, Jean-Marie, SANTIAGO, Isabelle, *Les enjeux de la transition écologique pour le ministère des Armées*, rapport d'information n° 4145 fait au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale, 2021.
- MUXEL Anne, OPILLARD Florian et PALLE Angélique, *L'armée, les Français et la crise sanitaire. Une enquête inédite*, Etude 95, IRSEM, 2022.
- Pôle Emploi Occitanie, *Diagnostic territorial – Bassin d'emploi de Tarbes*, 2022.
- INSEE, *Dossier complet - Commune de Tarbes (65440)*, 2023.
- INSEE, *Populations légales 2016 - Commune de Tarbes (65440)*, 2018.

Articles et revues :

- *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, n° 72, 2013, 276 p.
- JAMET, Jean-Paul, « Gérer la multifonctionnalité de l'agriculture », *Revue Projet*, n° 274, 2003, pp. 68-75.

- GARMEZY, Norman, « Children in Poverty: Resilience Despite Risk », *Journal of Psychiatry*, n° 56, 1993, pp. 127-126.
- CRUTZEN, Paul Josef, STOERMER, Eugene, « The Anthropocene », *Global Change*, n° 41, IGBP, 2000, pp. 19-21.
- MOATE, Laura, VALTAT, Jean-Michel, « Narcisse exaucé, ou les illusions de la résilience », *Esprit*, juin 2022.
- DROFF, Josselin, MALIZARD, Julien, « Quand l'armée s'en va ! Analyse empirique de la cohérence de l'accompagnement des territoires par le ministère des Armées », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n° 1, 2019, pp. 97-123.
- DROFF, Josselin, « La présence militaire dans les territoires », *Cahiers français*, n° 428, août 2022, pp. 68-76.
- MALIZARD, Julien, « L'impact économique de la défense : une approche globale », *Revue Défense Nationale*, n° 832, 2020, pp 43-48.
- LEPRINCE, Albin, « Le concept de résilience face au terrorisme », *Revue Défense Nationale*, n° 803, 2017, pp. 61-66.
- HENNINGER, Laurent, « Le climat et la guerre : une brève mise en perspective historique », *Revue Défense Nationale*, n° 783, 2015, pp. 67-70.
- HENNINGER, Laurent, « Le maintien de l'ordre en France depuis le XVIIIe siècle », *Revue Défense Nationale*, n° 786, 2016, pp. 57-64.
- HENNINGER, Laurent, « Vauban », *Revue Défense Nationale*, n° 833, 2020, pp 115-118.
- LOBRY, Dorothée. « Les implications pour la défense du changement climatique », *Revue Défense Nationale*, n° 797, 2017, pp. 91-95.
- BONIFACE, Xavier, « L'armée et le maintien de l'ordre lors de l'application des lois laïques (1902-1906) », *Inflexions*, n° 31, 2016, pp. 183-191.
- BONIFACE, Xavier, « La réforme de l'armée française après 1871 », *Inflexions*, n° 21, 2012, pp. 41-50.
- CHASBOEUF, Éric, BUGIS, Pascal, « Un régiment. Une ville. Le 8e RPIMA et Castres », *Inflexions*, n° 20, 2012, pp. 137-141.
- GEORGELIN, Jean-Louis, « Le soldat, incarnation du tragique du monde », *Inflexions*, n° 20, 2012, pp. 23-27.
- DOUMERGUE, Yves, « Les grandes industries de Tarbes », *L'information Géographique*, n° 29, 1965, pp. 20-29.
- CHARBONNIER, Pierre, « La naissance de l'écologie de guerre », *GREEN*, n° 2, 2022, pp. 76-83.
- PALLE, Angélique, ESTEVE, Adrien, OPILLARD, Florian, « Les armées et le changement climatique au temps de la haute intensité », *GREEN*, n° 2, 2022, pp 84-88.
- Publication collective, « Année statistique de la défense. Editions 2021 », *EcoDéf*, n° 200, décembre 2021, pp. 30-31.
- LEROUSSEAU, Jessie, « L'évaluation des retombées économiques locales de la dépense de défense », *EcoDef*, n° 185, 2021.
- MOURA, Sylvain, « Une revue de littérature sur le rôle des facteurs locaux dans l'engagement militaire », *EcoDef*, n° 170, 2020.
- ARTIOLI, Francesca, « Les politiques du retrait territorial de l'État. Réformes de la carte militaire et gestion des mobilisations locales (1989-2012) », *Gouvernement et action publique*, n° 6, 2017, pp. 81-106.

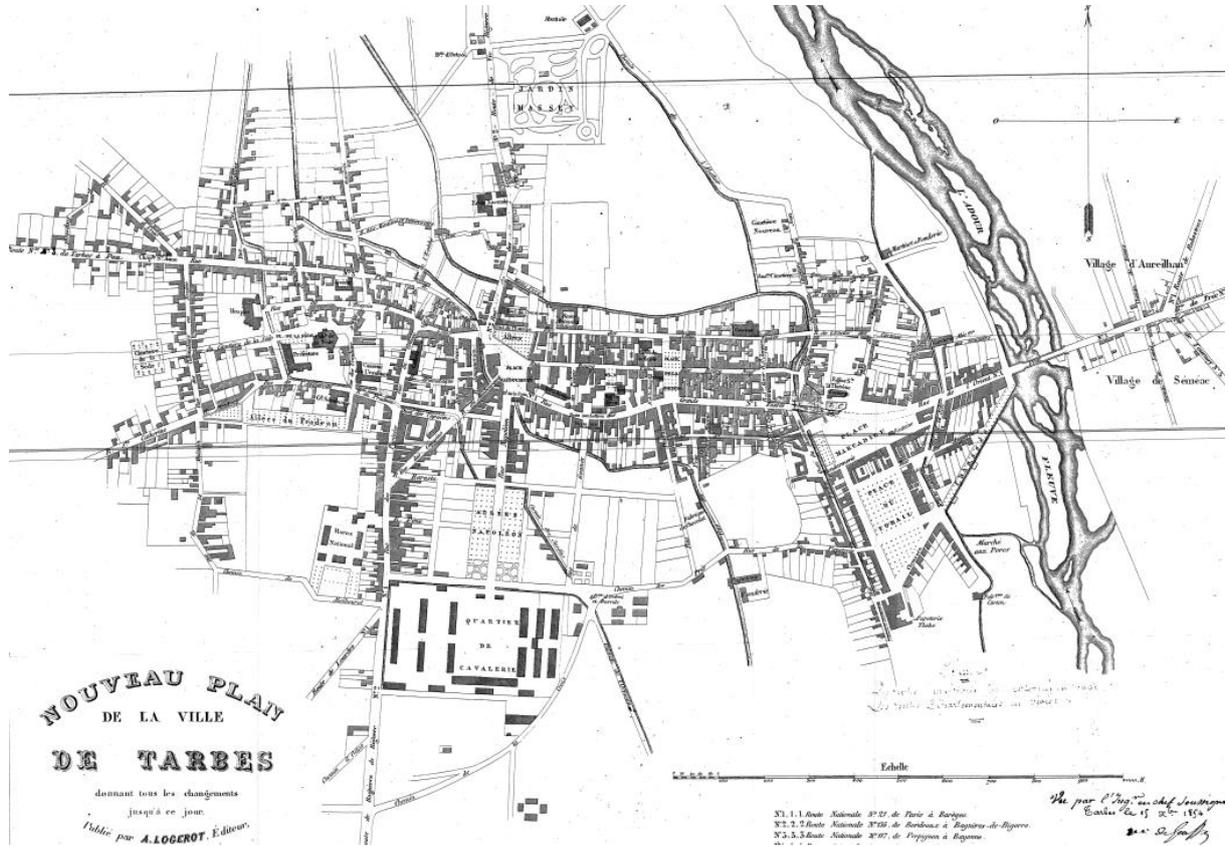
- DROFF Josselin, MALIZARD, Julien, RICHTER Friederike, « Le monde militaire face au Covid-19 », *The Conversation*, 23 juin 2020.
- LAMIGEON, Vincent, « Général de Saint-Quentin : Le Covid n'a pas ralenti nos opérations », *Challenges*, 13 juin 2020.
- « Six cents soldats se mutinent », *Le XIXe Siècle*, 23 juin 1907.

Archives :

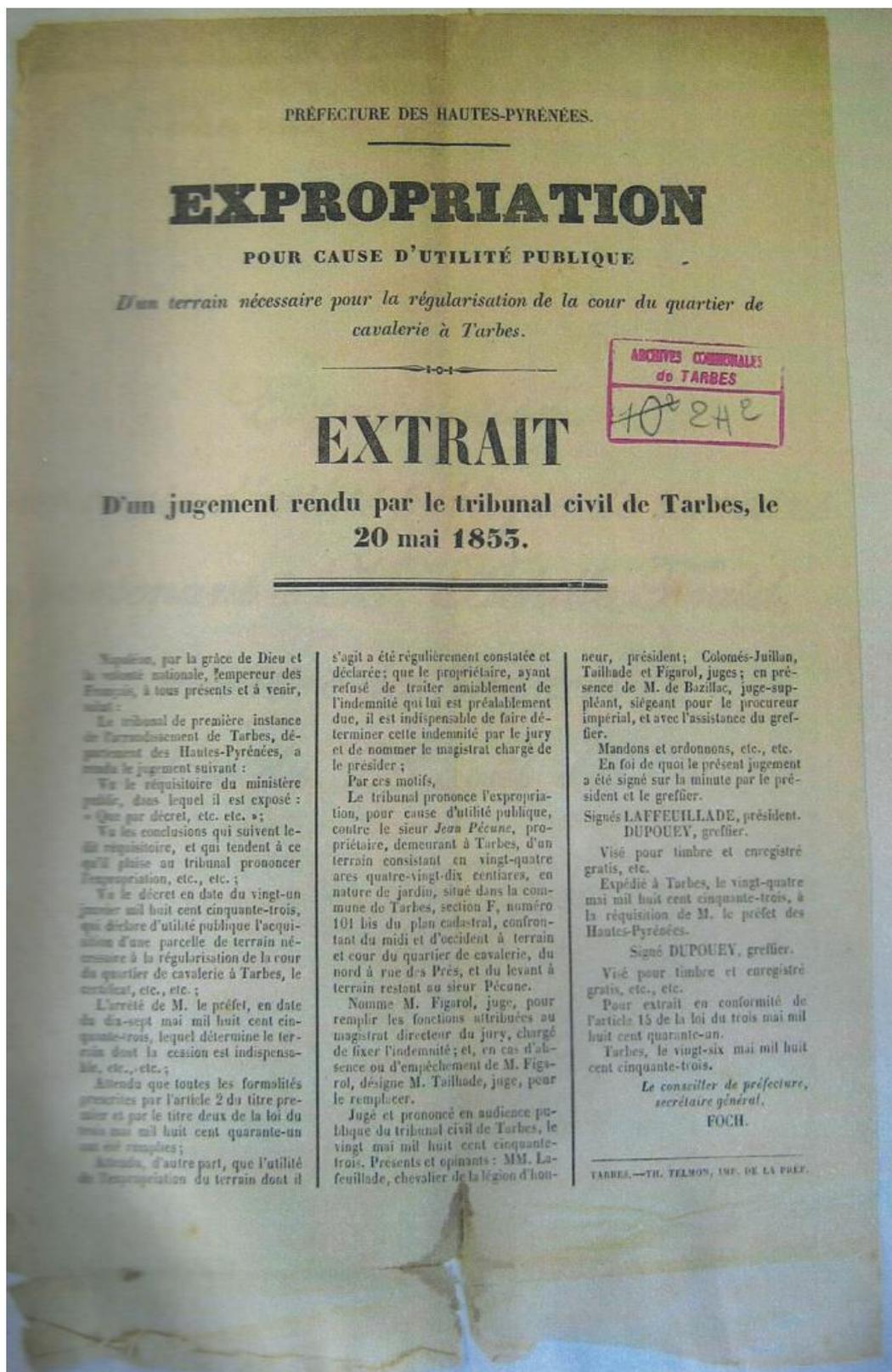
- BB5, n°489, *Délibération du corps de ville du 6 février 1678 au 29 juillet 1678*, archives municipales de la ville de Tarbes.
- 1D1/1, *Registre des délibérations du conseil municipal du 23 mars 1804 au 15 mai 1813*, archives municipales de la ville de Tarbes.

ANNEXES

Annexe n° 1

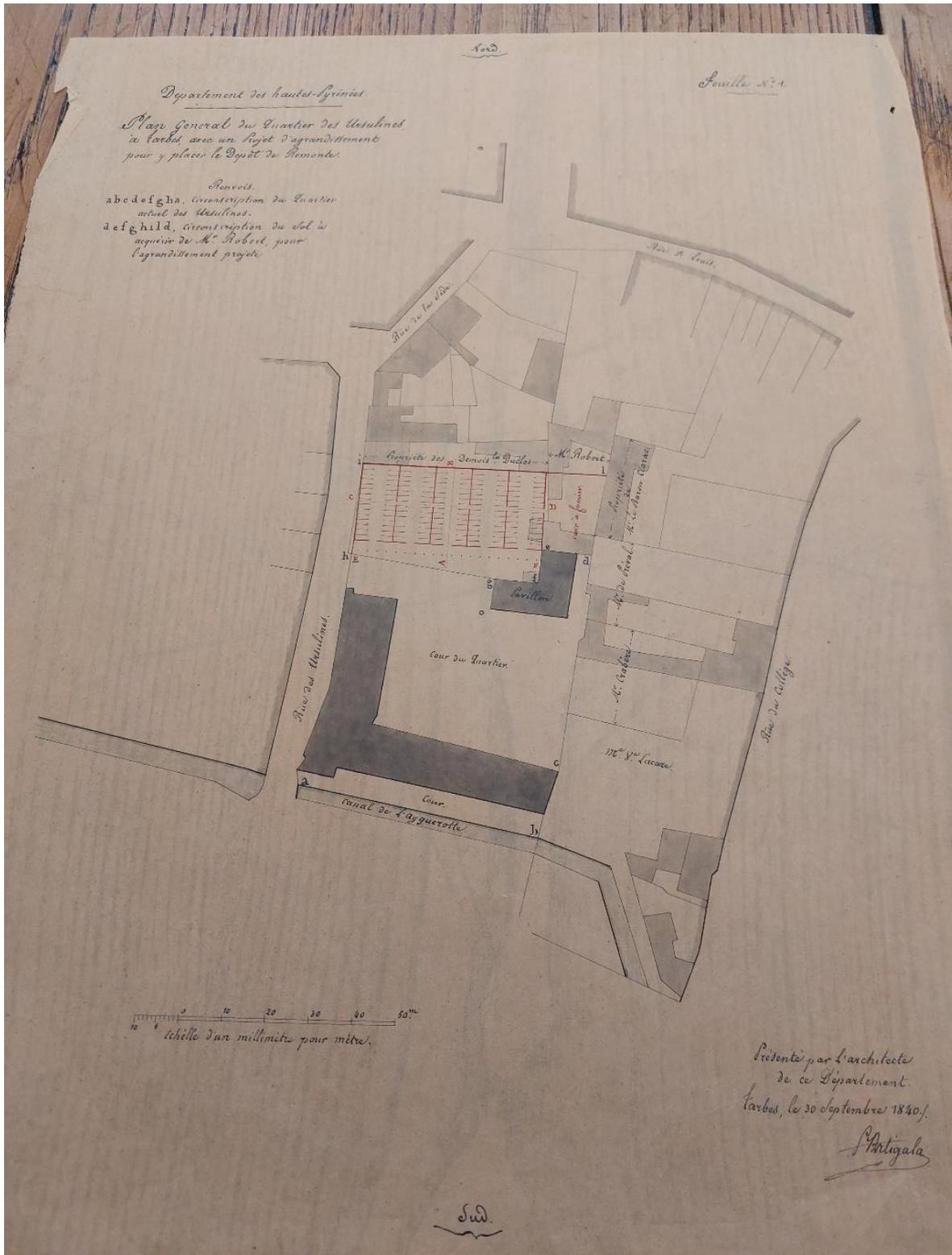


Plan de la ville de Tarbes en 1854 : y figure en bas le « quartier de cavalerie », actuel quartier Larrey.



Expropriation pour cause d'utilité publique nécessaire pour la régularisation de la cour du quartier de cavalerie ; jugement en date du 20 mai 1853 à l'encontre de Jean PECUNE.

Source : LCL BAUDOUR, Grand Quartier de Cavalerie – Quartier Larrey, pp. 50-51.



Plan d'agrandissement du quartier des Ursulines de 1840, afin d'y accueillir le dépôt de remonte qui s'y installera en 1846. Archives départementales des Hautes-Pyrénées, cote 18 Fi 630.

Annexe n° 4



Projet 1939 d'insigne du 14^e régiment d'artillerie, à Tarbes de 1872 à 1914.

Annexe n° 5



Insigne du dépôt du 2^e RH, à Tarbes de 1921 à 1945.

Annexe n° 6



Insignes du 420^e BPCS et 513^e GT de la 11^e DP arborant le blason de Tarbes.

Annexe n° 7



Insigne du 35^e RAP faisant lui aussi figurer les armes de Tarbes.

Annexe n° 8



Insigne du 1^{er} RHP, dont les montagnes sont celles de Hongrie.

Cette collection rassemble les mémoires de Master en Politiques Publiques et en Affaires européennes de l'École des affaires publiques de Sciences Po. Elle vise à promouvoir des mémoires de recherche de haut niveau reposant sur une approche analytique interdisciplinaire et débouchant sur des recommandations politiques fondées sur des résultats de recherche.

Du rôle de l'armée de terre dans la résilience socioéconomique et environnementale des territoires.

L'exemple du 1^{er} régiment de hussards parachutistes de Tarbes.

Jules Saunier

Résumé

La présence d'un régiment permet à un territoire fragilisé de bénéficier d'externalités économiques, sociales et environnementales positives. Celles-ci ne semblent actuellement que peu prises en compte dans les politiques publiques. Elles contribuent pourtant à atténuer les conséquences de la déprise démographique et industrielle locale, à renforcer l'identité de la ville et à préserver des espaces de biodiversité. Ces retombées locales s'inscrivent dans le temps long des rapports civilo-militaires en France : l'histoire de Tarbes permet ainsi d'identifier les tensions comme les déterminants liés à la progressive spécialisation d'une ville comme garnison.

Mots clés

résilience ; armée de terre ; politiques publiques territoriales ; politiques de défense